

Agence
nouvelle des
**solidarités
actives**



Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France

La logistique de l'aide alimentaire en
Île-de-France

Financé par





Sommaire

I. SYNTHÈSE	3
II. INTRODUCTION	5
III. LOGISTIQUE DE L'AIDE ALIMENTAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	10
1. Les termes et définitions	10
2. Les flux d'approvisionnements de l'aide alimentaire	13
A. Le FSE+ et le CNES	14
B. Le don	18
C. Les achats	19
D. Zoom sur les approvisionnements des Restaurants du Cœur et de la BAPIF	20
3. Les grands acteurs opérateurs de la logistique en Ile-de-France	21
IV. LES CONTRAINTES ET BESOINS LOGISTIQUES DES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN ILE-DE-FRANCE	38
1. Des contraintes par type d'activité	38
A. Le stockage	38
B. Le transport	47
C. Le tri/les déchets	50
D. Des perspectives de mutualisation : retours de l'atelier consultatif du 16 novembre 2022	51
2. Un enjeu de professionnalisation en matière de logistique	52
A. L'appui sur le bénévolat	52
B. Le modèle des chantiers d'insertion	55
3. Des contraintes différenciées selon les sources d'approvisionnement	57
V. COOPERER AUTOUR DES QUESTIONS LOGISTIQUES POUR LEVER DES CONTRAINTES : LE CAS DES PLATEFORMES MUTUALISEES	63
1. La notion de mutualisation	63
2. La plateforme mutualisée « Au bon Transit »	65
3. La plateforme partagée de Bonneuil-sur-Marne	67
VI. RECOMMANDATIONS	70
Annexes	72



Ce document est réalisé dans le cadre du **Diagnostic de la Précarité alimentaire en Ile-de-France**, porté par l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) et le Centre de recherches pour l'études et l'observation des conditions de vie (Crédoc) en 2021 – 2022.

Ce projet est financé dans le cadre du plan France Relance, sous l'égide de la Commissaire francilienne à la prévention et à la lutte contre la pauvreté par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), ainsi que par le Conseil régional d'Ile-de-France.

Les membres du **groupe de travail 5 « Accès à l'alimentation » (GT5)** de la Stratégie de lutte contre la pauvreté en Ile-de-France, qui pilotent la réalisation du diagnostic, ont choisi trois thématiques à explorer : les coopérations locales, la logistique de l'aide alimentaire et l'alimentation des familles hébergées à l'hôtel.

Le GT5 est une instance de coordination régionale, présidée par la Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté qui réunit le réseau des acteurs de l'accès à l'alimentation. Il est animé par la DRIHL et l'association ReVIVRE. Sont membres du GT5 des entités institutionnelles et associatives : DRIAAF, DRIETS, ARS, CROUS, Conseil régional IDF, Préfecture de région IDF, UD CCAS 93, Conseil départemental 78, Conseil départemental 93, Ville de Paris, BAPIF, Restau du cœur, Croix Rouge, Secours populaire, ANDES, Action contre la faim, Fondation Armée du salut, ACSC, FAS IDF, URIOPPS IDF, Cantines responsables, Ansa, SIAO 93, SIAO 95, plateformes d'accompagnement social à l'hôtel (PASH) 77 – 78 – 91 – 94, Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées IDF (CRPA).

Les membres du GT5 ont choisi **en novembre 2021 de travailler sur la logistique de l'aide alimentaire en Ile-de-France**. La méthodologie et synthèse de cette recherche sont présentés dans ce document.



[Accéder au diagnostic complet](#)

Date de publication du rapport : mars 2023

Rédaction : Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) - Sarah Solchany

Lien de téléchargement : <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/publication/diagnostic-de-la-precarite-alimentaire-en-ile-de-france>

Pour citer ce rapport : Ansa, *Enquête Logistique de l'aide alimentaire, Diagnostic Précarité alimentaire en Île-de-France, 2023*

I. SYNTHÈSE

L'étude recense, définit et analyse l'**ensemble des tâches logistiques** assumées par les acteurs de l'aide alimentaire franciliens, depuis l'approvisionnement, le tri des denrées, le stockage, la mise en colis jusqu'à la distribution. **Ces responsabilités logistiques sont très souvent oubliées ou mal comprises, alors qu'elles impliquent d'importants investissements financiers et humains pour les associations. Le contexte actuel de crise économique et de guerre en Ukraine** renforce la pression sur ces dépenses logistiques des associations (augmentation du prix des denrées, du carburant, de l'énergie).



La logistique de l'aide alimentaire, de quoi parle-t-on ?

L'étude dresse un **portrait détaillé des 9 acteurs franciliens les plus importants en termes de logistique** (traitant plus de 1000 tonnes de denrées par an). On distingue d'un côté **des réseaux aux fonctions logistiques très professionnalisées** – les Restaurants du Cœur, au fonctionnement centralisé avec une politique d'achat marquée, et le Secours Populaire avec un fonctionnement départementalisé – **et des réseaux au fonctionnement très décentralisé**, c'est-à-dire à la main des structures locales avec peu de moyens logistiques (la Croix-Rouge et l'Andes). On recense en parallèle **des acteurs logistiques dits intermédiaires**, qui fournissent aux associations des denrées données ou achetées sans être en contact avec les publics : la banque alimentaire (**BAPIF**), qui fournit une grande partie des associations habilitées avec des denrées issues principalement du FSE+ et du don, des structures d'insertion par l'activité économique (**SIAE**) qui mixent des achats auprès de grossistes, des dons et proposent des services logistiques de livraison (Revivre, Appro 77, le Potager de Marianne) et enfin une **entreprise antigaspi** comme Phénix.

Les contraintes et besoins logistiques spécifiques en Île-de-France

L'étude a permis de mettre en avant **des avantages et contraintes logistiques spécifiques à chaque source d'approvisionnement**. Tandis que **les ramasses diminuent en quantité et qualité**, elles nécessitent pourtant des moyens logistiques quotidiens – transport, stockage. La **faible capacité de négociation des associations** quant à la qualité des produits récupérés auprès des grandes et moyennes surfaces est accentuée par leur mise en concurrence pour l'accès aux ramasses. En comparaison, **les produits FSE+ représentent un flux d'approvisionnement prévisible mais peu diversifié et coûteux en matière de logistique** (calendrier des livraisons complexe, grandes capacités de stockage attendues). Une expérimentation est en cours pour simplifier l'organisation. Les achats représentent aussi une source d'approvisionnement prévisible, qui permet de combler les manques. Ils sont surtout utilisés par les Restaurants du Cœur et, dans une moindre mesure, le Secours Populaire et les épiceries sociales. Les achats sont généralement limités, principalement pour des raisons budgétaires.

Par ailleurs, **les problématiques de stockage sont omniprésentes et exacerbées** en Île-de-France, confrontée à un coût élevé du foncier et à sa raréfaction. Pour tenter d'y répondre, certaines associations ont développé des plateformes logistiques. L'étude en recense 21 et les caractérise, faisant apparaître des inégalités de couverture selon les départements (couverture insuffisante notamment en Seine-et-Marne et au nord de Paris). Ces plateformes sont très souvent exiguës ou inadaptées. Pour pallier ces manques, **les associations recourent à des prestataires externes coûteux ou encore délocalisent les activités de stockage** en dehors de l'Île-de-France. Au-delà du stockage, les associations sont aussi confrontées à des **problématiques de transport** – manque d'équipements, recours à des prestataires coûteux - **et de gestion des déchets**.

Le recours au bénévolat pour gérer la logistique alimentaire est par ailleurs problématique. Les associations ont des **difficultés à assurer une continuité de l'action** : la présence des bénévoles est aléatoire ou sur certains jours de la semaine, le turn over est important et le recrutement des bénévoles de plus en plus complexe. Cependant, les associations doivent répondre à une **injonction à la professionnalisation de plus en plus forte** (réglementations, volumes de masse), qui appelle à recourir au salariat. Pour tenter de concilier cette exigence de professionnalisation avec des budgets réduits, **un tiers des plateformes s'appuient sur une structure d'insertion**, permettant d'assurer une continuité des missions malgré un équilibre économique fragile.

Les dynamiques de mutualisation logistique

Des dynamiques de mutualisation entre associations plutôt rares



L'étude analyse les modèles de deux plateformes mises en place en 2022. **La plateforme mutualisée Au bon Transit à Saint-Denis**, gérée par une seule association (Appui), permet de capter des volumes importants de denrées, les stocker pour ensuite les livrer aux associations partenaires. En comparaison, **la plateforme partagée de Bonneuil-sur-Marne** est un espace partagé entre plusieurs associations. Ces dernières accèdent librement à l'espace pour y stocker des denrées, obtenue par leurs schémas d'approvisionnement respectifs et partagent un camion pour acheminer leurs denrées jusqu'à leurs centres de distribution. **Les deux modèles de plateforme posent la question de leur pérennisation**, leur fonctionnement reposant à ce stade essentiellement sur des financements France Relance.

II. INTRODUCTION

En France, la solidarité alimentaire prend la forme dominante de l'aide alimentaire et, depuis les années 1980, les associations caritatives de l'aide alimentaire sont confrontées à **une augmentation des besoins**. Pour diversifier leurs approvisionnements et augmenter les volumes distribués, elles **s'organisent et « développent des stratégies »**¹.

L'accompagnement des personnes et la distribution de colis sont les tâches les plus mises en avant dans les représentations du travail bénévole et salarié de l'aide alimentaire, mais ces derniers sont en réalité **accaparés par des tâches logistiques chronophages moins visibles et très exigeantes** en termes d'hygiène, de traçabilité, de comptabilité, etc.

Ces tâches prennent **différentes formes** : anticiper les besoins au niveau local, gérer les approvisionnements (issus d'achats, de ramasses, du FSE+, de dons, de collectes), le transport de ces approvisionnements, trier, stocker au froid ou à température, gérer les stocks, mettre en colis les produits, livrer des antennes de distribution, ou encore distribuer aux personnes.

Dans les représentations, ce **travail logistique est souvent oublié ou associé à des produits considérés comme « gratuits »**, invisibilisant par-là les investissements assumés par les associations pour gérer les dons (humains, transports, stockage, ...). La crise économique et sociale actuelle et la guerre en Ukraine remettent sur le devant de la scène ces coûts, avec un impact fort sur les postes de dépense des associations (prix des denrées, carburant, énergie ...).

Les contraintes et difficultés logistiques restent très souvent formulées par les acteurs associatifs et mises en avant dans le cadre de groupes de travail et de diagnostics locaux. Cependant **peu d'études documentent réellement les fonctionnements logistiques divers des associations d'aide alimentaire** et les **stratégies mises en place pour contourner les difficultés**.

Produire un diagnostic de la logistique de l'aide alimentaire répond donc à plusieurs objectifs :

- décrire et mieux connaître **le fonctionnement logistique des grandes associations** et les réinscrire dans l'environnement spécifique de l'Ile-de-France ;
- mettre à jour les **spécificités et contraintes propres à la logistique de l'aide alimentaire en Ile-de-France** ;
- mieux comprendre et **visibiliser les coûts logistiques** des associations d'aide alimentaire²,

¹ Combes, Ughetto, (2009). *La professionnalisation des associations : une entrée par le travail*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00373103>

² Cet objectif du diagnostic s'inscrit dans la continuité de la recommandation 2 du rapport IGAS (2018) pour remédier aux dysfonctionnements du FEAD : « Mener, en liaison avec les structures associatives bénéficiaires du FEAD, une étude pour déterminer les coûts complets de la distribution de denrées dans le dispositif actuel ».

- mieux connaître **les initiatives de mutualisation logistique existantes dans la région** (fonctionnement, modèle économique) et identifier les contraintes et motivations des acteurs à mettre en place ces stratégies de mutualisation logistique.

Contexte

Le travail des associations caritatives s'inscrit dans un paysage de l'aide alimentaire traversé par plusieurs tendances :

- **une dépendance aux denrées issues du FSE+ 2021-2027 (ex-FEAD)**, pressenti pour diminuer fortement et décrié pour son **manque de diversité, de qualité et son organisation rigide** mais finalement renouvelé pour 7 ans, sur demande des associations, dans un contexte de crise sanitaire et sociale ayant provoqué une augmentation des besoins et une forte médiatisation des phénomènes de précarité alimentaire.
- une prise de conscience croissante des enjeux liés à l'environnement et au gaspillage et l'organisation, depuis la Loi Garot de 2016, **d'un débouché organisé d'inventus et surplus alimentaires fléchés sur l'aide alimentaire**, qui questionne les acteurs, à mesure que les dons des grandes et moyennes surfaces diminuent en quantité et qualité.
- une attention croissante des associations, pouvoirs publics et bénéficiaires à la **qualité et à la diversité des denrées distribuées**, avec un souhait **d'augmenter la part de produits frais, bio et/ou locaux** nécessitant de nouveaux partenariats, budgets et organisation logistique.
- une réflexion plus globale depuis la crise sanitaire et le début de la guerre en Ukraine sur **la souveraineté et la résilience alimentaire face à une augmentation des coûts de l'alimentation et de ses coûts logistiques**.

Des associations de lutte contre la précarité alimentaire confrontées à de fortes problématiques logistiques en Ile-de-France

Dans le cadre d'une réflexion sur des **solutions logistiques innovantes pour l'approvisionnement et la mise à disposition de l'aide alimentaire**, le rapport de l'association Revivre³, commandé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France en 2018, recense les **difficultés logistiques propres au secteur de l'aide alimentaire en Ile-de-France**.

L'approche **met en perspective le fonctionnement logistique de l'aide alimentaire avec celui du secteur alimentaire marchand**, en pointant du doigt les dysfonctionnements logistiques propres à l'aide alimentaire : des ressources humaines principalement bénévoles, non professionnalisées avec un fort « turn over », du matériel souvent inadapté et sous utilisé, l'absence de système d'information permettant un pilotage efficace et une vision globale,

³ Revivre, (2018). *Solutions logistiques pour l'approvisionnement de l'aide alimentaire*. https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_final_Revivre_cle4dd711.pdf

des flux irréguliers de denrées, des produits à date limite de consommation courte (DLC), la gestion des déchets, etc.

Ainsi, les associations sont confrontées à **de nombreux défis, se professionnalisent mais manquent de moyens et de visibilité**, alors même que les **attentes institutionnelles sont fortes** et que « la finalité associative n'enlève rien à l'exigence, vis-à-vis de l'offreur, de se montrer professionnel (qualité, régularité, fiabilité des prestations ...) »⁴, comme le témoigne notamment la **complexité du Guide des bonnes pratiques d'hygiène de la distribution de produits alimentaires** par les organismes caritatifs⁵.

La filière alimentaire en Ile-de-France et ses implications logistiques

Le secteur de l'aide alimentaire est **absorbé dans un système logistique régional**, dont la spécificité a des conséquences fortes sur les sources d'approvisionnement de l'aide alimentaire et ses choix en matière de stockage et de transport. L'institut Paris Région⁶ met en avant :

- **un aval** – c'est-à-dire des espaces de commercialisation et des consommateurs - **très développé avec une forte demande** (12 millions de consommateurs et 25 000 restaurants),
- **un amont** - c'est-à-dire des espaces de production agricoles et agroalimentaires et des producteurs - **très faible en comparaison** (600 lieux d'industrie et 4 400 agriculteurs franciliens),
- **des flux alimentaires importants**, qui nécessitent des nœuds d'infrastructure routières et fluviales conséquents, **des espaces de stockage désormais insuffisants**, rendant complexe l'accès à des lieux de stockage et provoquant une multiplication des maillons de la chaîne logistique.

⁴ Combes, Ughetto, (2009). *La professionnalisation des associations : une entrée par le travail*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00373103>

⁵ Croix-Rouge française, Fédération française des banques alimentaire, Restaurants du Cœur, Secours Populaire français, (2011). *Guide des bonnes pratiques d'hygiène de la distribution de produits alimentaires par les organismes caritatifs*.

https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/documents/pdf/qph_20115943_0001_p000_cle0e8e3f.pdf

⁶ Institut Paris Région, (2015). *Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien*. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-filieres-courtes-de-proximite-au-sein-du-systeme-alimentaire-francilien/>

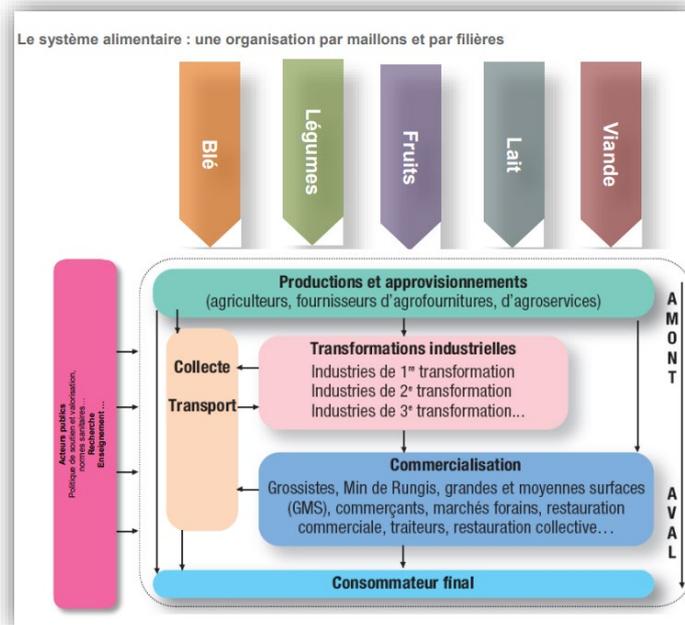


Figure 1. Extrait Institut Paris Région - Filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien - Fascicule 2

Périmètre de l'étude et méthodologie

Plusieurs partis pris ont permis de définir un périmètre à l'étude, menée à une échelle régionale :

- Les produits alimentaires distribués aux personnes suivent un circuit logistique différent selon qu'ils viennent d'un magasin de proximité, d'un grossiste du MIN de Rungis ou parfois d'un pays européen via le FSE+. **La vision régionale adoptée dans cette étude met en évidence ces circuits et les acteurs logistiques intervenant à différents maillons de la chaîne.**
- Pour étudier les circuits logistiques de l'aide alimentaire, il a été choisi de se concentrer sur le fonctionnement des **grands opérateurs logistiques de l'aide alimentaire**, que nous avons défini comme **les acteurs gérant plus de 1 000 tonnes de denrées en 2021 en Ile-de-France avec une portée d'action départementale ou régionale.**
- Etudier la logistique dans cette perspective régionale n'a pas permis d'étudier précisément l'organisation logistique des lieux de distribution, qui représentent le dernier maillon de la chaîne. Une **étude complémentaire interrogeant une variété de centres de distribution** permettrait de **documenter plus finement les impacts du parcours logistique des denrées sur les distributions ainsi que les difficultés rencontrées par des petites associations** n'étant pas rattachées à une tête de réseau ou n'étant pas habilitées.

Plus concrètement, **l'enquête de terrain s'est déroulée de février à novembre 2022**, avec :



Retrouvez les détails en [annexe 1](#).

III. LOGISTIQUE DE L'AIDE ALIMENTAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

1. LES TERMES ET DEFINITIONS

La chaîne logistique

S'intéresser à la logistique de l'aide alimentaire, c'est toucher du doigt des concepts et approches propres à différents secteurs d'activités (alimentation, textile, ...). Le domaine de la logistique peut concerner **un ou plusieurs maillons de la chaîne logistique d'un produit alimentaire** : son approvisionnement, son stockage, son conditionnement, son transport, la distribution du produit, ou encore son traçage. Il en découle de **nombreux métiers** : logisticien, préparateur de commandes, chauffeur-livreur, approvisionneur logistique, manutentionnaire, technicien logistique, ou encore chef de quai logistique.

Dans les discours des acteurs interrogés en Ile-de-France, **de nombreux termes se réfèrent à la thématique de la logistique de l'aide alimentaire**, renvoyant à plusieurs concepts :

- **les activités logistiques** : collecte de dons, achats, tri, stockage, livraison, assemblage, colisage, suivi des stocks, etc.
- **le matériel mobilisé pour ces activités** : camions frigorifiques, chambres froides, transpalette, etc.
- **les espaces de stockage avec différentes appellations selon les acteurs** : plateforme, hub, entrepôts d'opportunité, entrepôts départementaux.
- **les modes d'organisation et stratégies** : plateforme partagée entre plusieurs associations, recours à des prestataires, stratégie d'éloignement des espaces de stockage pour faire baisser les coûts du loyer, etc.
- **les flux** : de denrées, de dépenses mais aussi d'informations.

La **chaîne logistique propre à l'aide alimentaire peut être représentée de façon simplifiée** avec, en bleu, les principales activités logistiques susceptibles de varier selon les organisations et stratégies des associations.

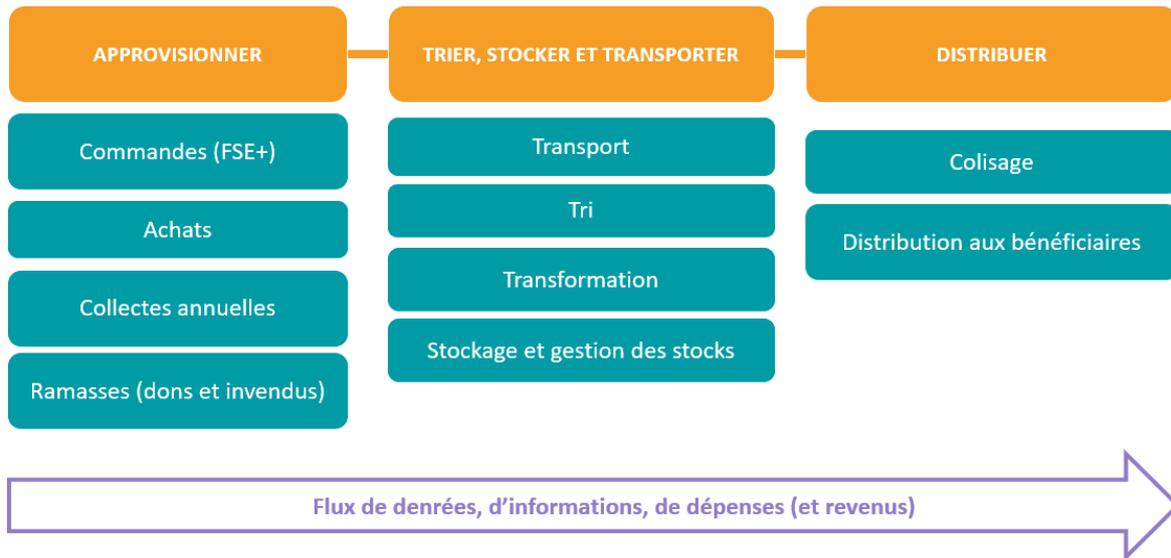


Figure 2. Chaîne logistique de l'aide alimentaire - Ansa (2022)

Les définitions

Les entretiens menés et l'étude de la littérature n'ont **pas permis de dégager une définition commune à tous les acteurs de l'aide alimentaire**. Afin de rendre compte de la richesse du vocabulaire employé et de faciliter la lecture de cette étude, des **définitions vulgarisées des termes employés par les acteurs** sont proposées ci-dessous.

Plateforme logistique

- Une plateforme logistique dans le secteur de l'aide alimentaire est un espace dans lequel on **stocke des denrées alimentaires** – en provenance de ramasses, d'achats, du **FSE+** – **on les trie et on prépare des commandes** vers une plateforme de niveau inférieur ou vers des antennes de distribution.
- C'est un **niveau intermédiaire qui n'accueille pas d'activités de distribution** aux publics en situation de précarité alimentaire. Certaines associations parlent de « plateformes intermédiaires »
- Une plateforme logistique de l'aide alimentaire est le plus souvent gérée par une seule association, qui peut prendre la forme d'une structure d'insertion. Elle alimente **soit exclusivement les antennes de son association** (par exemple, les entrepôts départementaux des Restaurants du Cœur), **soit d'autres associations** (par exemple, la banque alimentaire).
- Selon les ressources et son modèle économique, la **plateforme logistique d'aide alimentaire propose ou non un service de livraison**.

- Ce sont généralement les acteurs spécialisés dans les questions logistiques – [Revivre](#), [Appro77](#) – qui vont utiliser le terme très professionnalisé de plateforme logistique. Les autres acteurs parlent plutôt **d'entrepôt départemental ou régional**.
- Pour en savoir plus, consulter [Photographie des plateformes logistiques en IDF](#).

Entrepôt

- **Espace de stockage des denrées alimentaires.** Selon sa taille et ses ressources, l'entrepôt peut accueillir différentes activités logistiques : stockage froid positif, négatif, surgelé, tri, confection de commande.
- On distingue dans les discours les espace de stockage situés au sein des locaux de distribution des associations, souvent très restreints, **des entrepôts qui concentrent des volumes importants et jouent le rôle de plateforme logistique (définie ci-dessus)**.
- Les restaurants du Cœur parlent **d'entrepôt d'opportunité** pour désigner un espace de stockage régional dédié au stockage d'arrivées massives et imprévus de denrées qui ne pourraient pas être stockées dans les plateformes existantes. Ce stockage est très souvent délégué à un prestataire. Dans cette perspective, les acteurs mentionnent parfois le terme **d'entrepôt de débord** qui correspond à une solution d'appoint, destinée à venir en renfort de l'entrepôt principal pour stocker un surplus de marchandises.

Plateforme partagée

- une plateforme partagée est une plateforme logistique **co-gérée par plusieurs associations**.
- le partage des locaux n'induit pas nécessairement de la mutualisation. Certaines ressources peuvent être communes (entrepôt, transpalettes, frais d'électricité ou autres), mais chaque association a en charge « ses denrées » : gestion de l'approvisionnement, du tri et de la préparation de ses commandes.
- Un exemple : la [plateforme partagée de Bonneuil](#).

Plateforme mutualisée

- Le terme de plateforme mutualisée renvoie à **une plateforme logistique dont les services sont proposés à plusieurs associations**.
- On met en avant le terme de mutualisation pour **illustrer la mise en commun des étapes clés de la chaîne logistique**, notamment la gestion des flux d'approvisionnement, le stockage, la livraison.
- Contrairement à une plateforme partagée et gérée par plusieurs associations, c'est très souvent **un seul acteur dédié en charge d'une plateforme mutualisée**.
- Plusieurs plateformes logistiques de l'aide alimentaire sont à destination de plusieurs associations – par exemple la banque alimentaire – mais ne se font pas appeler plateforme mutualisée. **Le terme est plus souvent utilisé par des « petits » acteurs, qui répondent à des appels à projets pour construire une nouvelle plateforme**, par exemple la [plateforme Appui à Saint-Denis](#).

Grossiste

- Dans le secteur de la logistique, un grossiste se définit comme **un intermédiaire entre le producteur/importateur et le détaillant** (celui qui vend le produit). Un grossiste vend des volumes en gros, c'est-à-dire en grande quantité. En Ile-de-France, **le MIN de Rungis** concentre des grossistes, qui constituent une source d'approvisionnement intéressante pour les associations d'aide alimentaire.
- Le terme grossiste est aussi apparu dans le discours des acteurs de l'aide alimentaire pour désigner **les acteurs associatifs comme Revivre ou le Potager de Marianne**. Ces derniers achètent, entre autres, des produits pour les revendre ensuite à des coûts réduits aux associations. S'ils ont bien la position intermédiaire d'un grossiste et s'inscrivent dans un circuit d'achat et de revente (et non pas de don aux associations), ils ne vendent pas de gros volumes aux associations.

Les « derniers kilomètres »

- Beaucoup employée par les acteurs de la logistique de l'aide alimentaire, l'expression des derniers kilomètres correspond au **dernier segment de livraison des approvisionnements**, c'est-à-dire le **trajet depuis une plateforme logistique associative – par exemple la Banque Alimentaire – jusqu'aux associations locales** distribuant aux personnes.
- Ces derniers kilomètres représentent un **coût important pour les associations**.

Chambre froide positive et négative

- **Positive** : chambre dans laquelle la température avoisine les 0° ou plus, en fonction des utilisations. La chambre froide positive est adaptée à la conservation des produits, notamment des fruits et légumes.
- **Négative** : chambre froide au sein de laquelle la température est en-dessous de 0° et permet de stocker des aliments surgelés.

2. LES FLUX D'APPROVISIONNEMENTS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

En France, l'aide alimentaire distribuée « en nature » provient de plusieurs sources d'approvisionnement : les **denrées achetées via le FSE+** ou le CNES, **les dons** (sous forme de collecte ou via des industries ou des grandes et moyennes surfaces) ou encore les **achats**.

Selon le rapport IGAS (2019)⁷, parmi les denrées distribuées en 2018 en France :

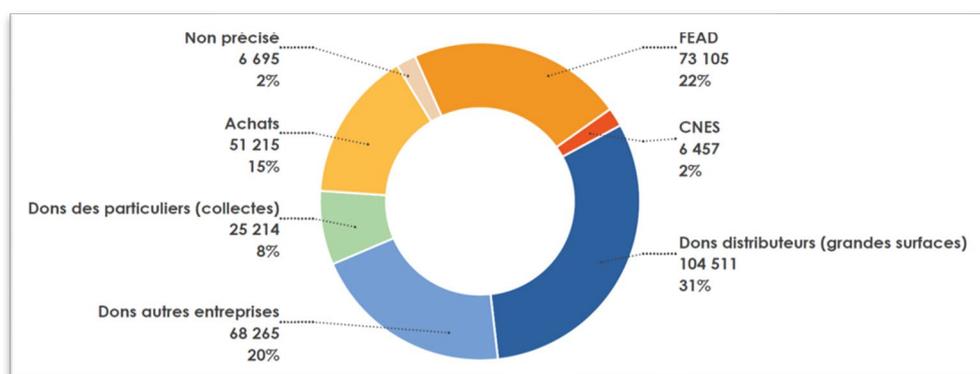


Figure 3. Sources d'approvisionnement des associations d'aide alimentaire à partir des données IGAS 2018 (Ansa)

Les avantages et contraintes logistiques par type d'approvisionnement sont développés dans la partie III du rapport.

A. Le FSE+ et le CNES

Institué en 2021, le Fond social européen (FSE+) agrège différents fonds européens⁸, sont le soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA), qui a pour objectif **d'apporter une assistance matérielle aux personnes en situation de précarité**. Le SEAA remplace le Fond Européen d'aide aux plus démunis (FEAD), mis en place en 2014 par l'Union européenne. Avant 2014, le fond ne relève pas réellement de l'aide sociale et est rattaché à la Politique agricole commune (PAC) dans une logique de répartition des surplus agricoles.

En France, la presque totalité de l'enveloppe est **dédiée à l'achat de denrées**. L'inscription récente du fond dans le programme FSE+ traduit néanmoins une volonté de financer également via ce fond des mesures d'accompagnement dans le cadre d'une démarche d'inclusion.

Les denrées sont redistribuées à 4 têtes de réseau : la Croix-Rouge française (CRF), la Fédération des banques alimentaires (FFBA), les Restaurants du Cœur (RC) et le Secours Populaire (SPF). En complément des denrées, les associations touchent **un forfait pour l'accompagnement (7%) et la logistique (7%)**. Plus concrètement, pour 100 euros de denrées achetées via le FSE+, chaque association touche 7 euros pour financer des mesures d'accompagnement et 7 euros pour couvrir des frais logistiques. En 2022, les frais pour les forfaits logistiques sont de 7,8 millions⁹.

⁷ Le Morvan F., Wanecq T., (2019). *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, IGAS* <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-069R-P.pdf>

⁸ Le FSE+ rassemble le Fonds social européen (FSE), le soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA), l'initiative pour l'emploi des jeunes et le programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale (Esa).

⁹ Les 7,8 millions sont à la hauteur de 7% des dépenses (achat de denrées et logisticiens). Les frais pour les forfaits de mesure d'accompagnement sont également de 7,8 millions.

Le choix des denrées est réalisé en concertation, par France Agrimer, la DGCS et les associations, en prenant en compte les problématiques logistiques de chacune des associations et les besoins remontés du terrain. Les 31 produits issus du FSE+ en 2021 étaient principalement des produits secs. Vous pouvez consulter la **liste des denrées pour le marché FSE+ 2022** en annexe 2.

La gestion du fond est confiée¹⁰ :

- à la **Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)** du Ministère des solidarités, qui a un rôle de pilotage (« autorité de gestion »)
- à la **Direction générale de l'alimentation (DGAL)** au Ministère de l'agriculture, qui émet un avis sur le choix des produits, notamment en matière de qualité nutritionnelle
- et à l'**opérateur France Agrimer**, en charge de la gestion des marché d'achat des denrées , avec un rôle d'expertise en matière de qualité et de respect des normes d'hygiène. France Agrimer réalise des contrôles tout au long des campagnes.

2014-2020

587M d'€

c'est le montant dont disposait le **programme FEAD français**



15%

Ensemble de la part nationale (DGCS)

85%

Union européenne

2021-2027

647M d'€

c'est le montant dont la France dispose pour le **programme FSE+**



10%

DGCS

90%

Union européenne



L'achat des produits sur le marché européen

Les produits proposés aux têtes de réseaux dans le cadre du FSE+ sont achetés sur auprès de fournisseurs variés (français, européens ou internationaux). En plus de fournir les denrées, **l'attributaire du marché doit être en capacité de fournir les services logistiques nécessaires**, c'est-à-dire de stocker les produits en grande quantité et les livrer aux différents points de livraison des associations en France. Ce schéma de fonctionnement évolue fortement depuis juin 2022, avec le lancement d'une expérimentation autour de 5 produits, qui sera étendue à l'ensemble des denrées en 2023 (sauf surgelés).

¹⁰ Pour en savoir plus : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Fonds-europeen-d-aide-aux-plus-demunis>.

Pour chaque produit acheté, l'entreprise ayant obtenu le lot de marché **assure la livraison des denrées jusqu'à des points de livraisons définis par les associations**. Chaque entreprise organise sa propre livraison et les têtes de réseau doivent réceptionner autant de livraisons que de produits commandés. Cette organisation génère des coûts logistiques importants à charge des associations (notamment de stockage).

Pour les **produits concernés par l'expérimentation**, la gestion logistique des denrées est réalisée par un unique opérateur, CAILLE, qui réceptionne les denrées livrées par les fournisseurs et les livrent aux associations selon un calendrier défini avec elles (en savoir plus).

Plusieurs modèles logistiques de livraison existent parmi les 4 têtes de réseau

<p>Un modèle centralisé</p>	<p>Les Restaurants du Cœur ont 9 points de livraison en France. Le stockage de grandes quantités dans un nombre limité de lieux (appelés entrepôts nationaux) permet à l'association de redistribuer les denrées tout au long de l'année à d'autres plateformes intermédiaires et de libérer les antennes locales de la gestion du FSE+. Les antennes ne se fournissent donc pas dans les banques alimentaires.</p> <p>Ce fonctionnement est très professionnalisé et coûteux : il repose sur le recours à des prestataires externes de stockage (entrepôts nationaux) et de transport (acheminement vers les territoires).</p>
<p>Un modèle décentralisé</p>	<p>En comparaison, la Fédération française des banques alimentaires (FFBA) et le Secours populaire ont un fonctionnement décentralisé, avec de nombreux points de livraison au plus proche des associations/antennes locales (respectivement 200 et 140 points de livraison chacune). A noter que les antennes locales du Secours populaire s'approvisionnent parfois aussi auprès des banques alimentaires (sauf produits FSE+).</p>
<p>Un modèle à deux vitesses</p>	<p>La Croix-Rouge française bénéficie du plus petit volume de denrées du FSE+.</p> <p>En grande majorité, les antennes de la Croix-Rouge s'approvisionnent directement auprès des banques alimentaires. Seules les unités locales de 8 départements¹¹ bénéficient de denrées achetées avec l'enveloppe FSE+ de la Croix Rouge. Ce fonctionnement spécifique s'explique par l'absence d'une Banque Alimentaire dans ces départements.</p>

¹¹ Réunion, Ariège, Tarn-et-Garonne, Territoire de Belfort, Haute-Saône, Vosges, Corse du Nord et du Sud.

En résumé :

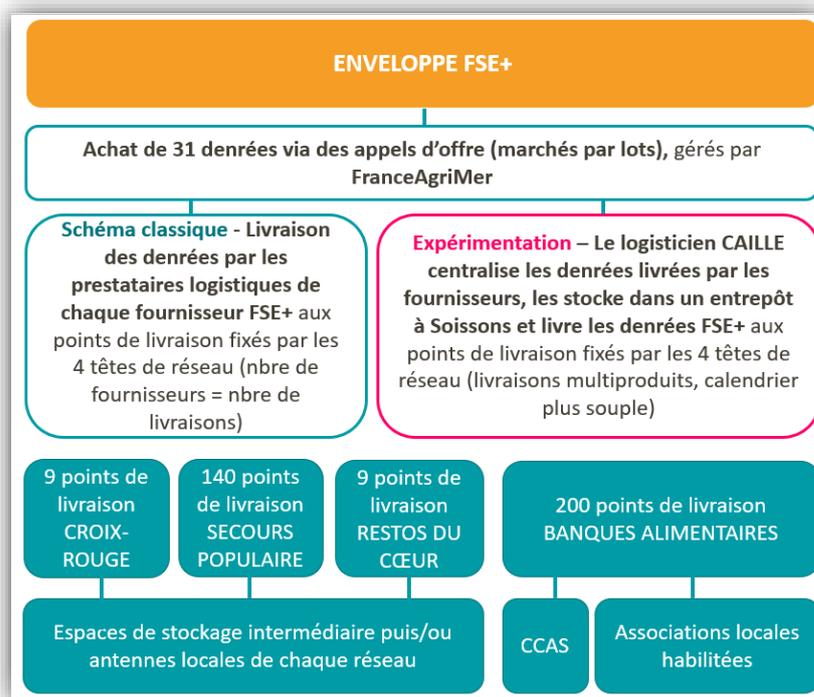


Figure 4. Fonctionnement du FSE+ - Ansa (2022)

Vous pouvez retrouver un schéma plus détaillé en [annexe 1](#).

Le CNES

La réglementation européenne interdit la revente des denrées financées par le FSE+. Un fonds dédié a donc été créé pour compenser le FSE à destination des épiceries sociales (qui revendent les produits à 10 ou 30% de leur valeur marchande estimée), le **Crédit national pour les épiceries sociales (CNES)**. Les crédits CNES sont répartis entre l'Association Nationale de Développement des Epicerie Solidaires (ANDES, réseau de 515 épiceries) et les Banques alimentaires à 80% et le reste est attribué à Imagine 84 et la Croix-Rouge. Deux modes de délivrance de ces crédits CNES existent :

- soit sous forme d'une **subvention numéraire**, redistribuée aux épiceries adhérentes pour les réseaux ANDES et Imagine 84
- soit sous la forme de **marchés publics**, contractés par FranceAgriMer pour les Banques alimentaires .

Le réseau ANDES **distribue le CNES en numéraire à ses épiceries**. Ce modèle permet aux épiceries d'arbitrer sur leurs priorités et d'acheter des produits qui répondent aux besoins réels.

Néanmoins, la gestion du budget est complexe pour les épicerie : il faudrait le dépenser de manière optimisée auprès de fournisseurs négociés mais les épicerie recherchent très souvent de petites quantités, chacune de leur côté.

La FFBA achète des denrées avec l'enveloppe CNES et les redistribue aux épicerie partenaires hors ANDES¹², via les banques alimentaires. Une quinzaine de produits sont achetés en grande quantité et de manière centralisée à des prix avantageux. Néanmoins, l'offre est standardisée et ne peut pas répondre aux besoins ultra locaux des épicerie.

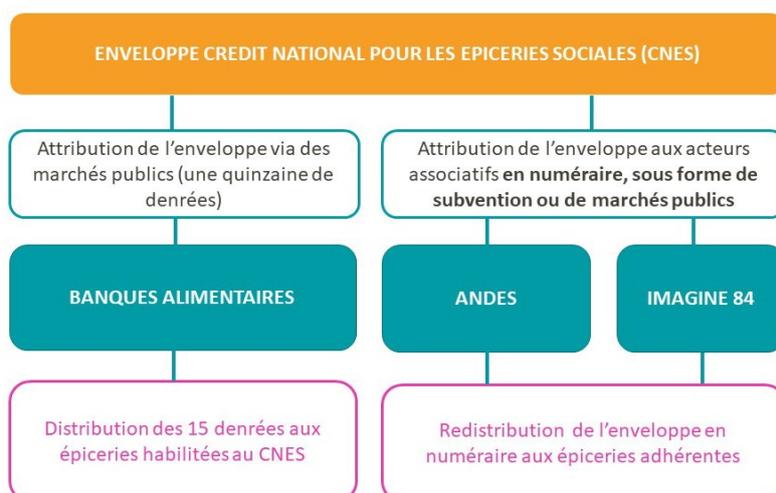


Figure 5. Fonctionnement du CNES - Ansa (2022)

B. Le don

Depuis 2013, le Pacte National de Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire en 2013, la loi Garot (2016) puis Egalim en 2018 ont pour **objectif de réduire de 50% le gaspillage d'ici 2025** et obligent les **distributeurs et les acteurs de la restauration collective à donner les produits invendus encore propres à la consommation aux associations**, en échange d'une défiscalisation de leurs dons à hauteur de 60% du coût de revient des produits¹³ pour un don inférieur ou égal à 2 millions d'euros (40% pour les dons supérieurs). La réduction d'impôt est plafonnée à 20 000 euros. Ces évolutions législatives ont plusieurs effets sur les approvisionnements des associations :

- **une augmentation des denrées à dates limite de consommation courte ou très courtes** (1 jour ou moins) distribuées aux associations, puis aux personnes,

¹² Il n'est pas possible de cumuler le CNES d'ANDES et de la BAPIF. Les épicerie qui bénéficient des crédits ANDES peuvent bénéficier de produits de la BAPIF, mais seulement ceux issus des ramasses ou des achats.

¹³ Un don de denrée alimentaire doit être évalué à son coût de revient, qui prend notamment en compte les coûts qui peuvent être supportés par l'entreprise pour acquérir ou produire les produits en question. Plus encore, si l'entreprise prend en charge la livraison des denrées aux associations, ces frais seront pris en compte dans le coût de revient.

- une évolution de la gestion, par la grande distribution, de ces produits (possibilité d'achat de produits à date courte à prix cassés),
- **l'émergence de nouveaux acteurs « antigaspi »**, qui font le lien entre distributeurs et associations. En Ile-de-France, Phenix, Linkee et le Chainon Manquant sont deux intermédiaires antigaspi très implantés.

En Ile-de-France, la spécificité des filières alimentaires et les témoignages des acteurs de l'aide alimentaire vont dans le sens de :

- une **sur-représentation des dons récupérés via le commerce de détail, restauration, grandes et moyenne surface**, avec des dates limites de consommation très courtes,
- une **sous-représentation des dons via les agriculteurs et industries agroalimentaires**, peu présents dans la Région mais proposant des produits en grande quantité et avec des dates limites de consommation plus longues,
- une **captation des dons de grossistes sur le MIN de Rungis via des plateformes logistiques associatives** : le potager de Marianne, l'entrepôt A2EF (Restaurants du Cœur) et l'entrepôt de la fédération 94 du Secours Populaire.

En parallèle aux dons des acteurs distributeurs et de la restauration collective, les associations bénéficient **aussi de dons des particuliers**, récoltés lors **de temps de collecte** (par exemple, les collectes annuelles de la BAPIF et des Restaurants du Cœur). Ce mode d'approvisionnement permet d'orienter les achats des particuliers vers des produits manquants et de récolter des produits à date limite de consommation plus longue.

C. Les achats

En 2018, **15% des approvisionnements des associations sont achetés**. Ils permettent de compléter des ramasses souvent peu prévisibles, avec des manques sur certains produits.

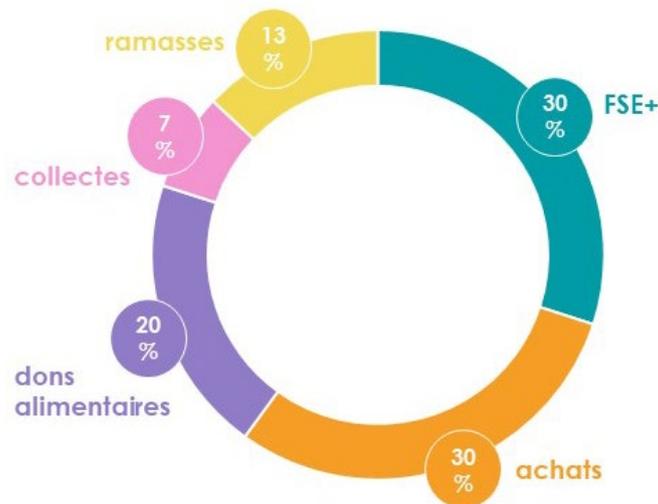
Le diagnostic met en avant deux tendances :

- **Les achats sont très développés chez certains acteurs associatifs et complètement inexistant chez d'autres**. Les acteurs menant une politique d'achat marquée sont les Restaurants du Cœur (30% de ses approvisionnements en moyenne nationale) ou encore les acteurs positionnés comme des grossistes comme le **Potager de Marianne ou Revivre (80%)**. En comparaison, seulement 3% des denrées de la BAPIF sont achetées.
- La crise sanitaire et sociale du Covid19 a favorisé **le développement de politique d'achat chez des acteurs peu acculturés à la pratique** et avec un modèle économique reposant essentiellement sur le don en nature.
 - Avant 2020, une Banque Alimentaire ne pouvait pas engager d'achats sans autorisation de la fédération. Depuis 2020, les subventions – notamment de la Région Ile-de-France pour acheter à des producteurs - ont permis à la BAPIF de faire des achats, bien qu'en petite quantité au regard du tonnage total distribué.

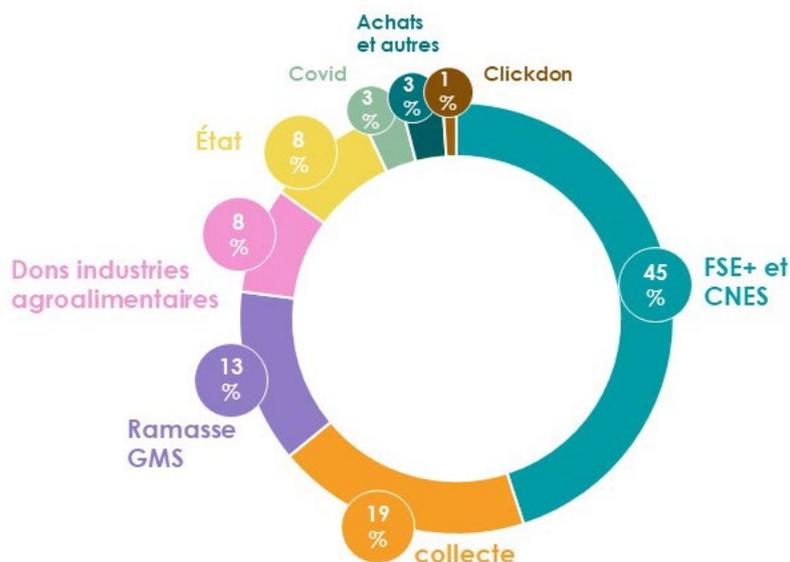
- o Face à la raréfaction des ramasses, la Croix-Rouge française entend développer une politique d'achat pour venir en aide aux unités locales. Les achats se font à ce stade grâce à des financements privés et avec une enveloppe financière exceptionnelle en provenance de lots infructueux FSE+ ou résiliés à cause du contexte ukrainien¹⁴.

D. Zoom sur les approvisionnements des Restaurants du Cœur et de la BAPIF

Des restaurants du Cœur (moyennes nationales, pourcentage du tonnage total) :



De la BAPIF (pourcentage du tonnage total) :



¹⁴ Les lots infructueux sont des lots FEAD 2021, qui ne peuvent être reportés dans le cadre du FSE+ en 2022. Hors changement de programme, les lots sont relancés sur le marché.

Les avantages et contraintes logistiques par type d'approvisionnement sont développés dans la partie III du rapport.

3. LES GRANDS ACTEURS OPERATEURS DE LA LOGISTIQUE EN ILE-DE-FRANCE

A. Les 9 grands opérateurs de la logistique en Ile-de-France

L'étude de la logistique de l'aide alimentaire met en avant **une double dynamique**, qui traduit un « champ particulièrement éclaté, où se côtoient grands réseaux associatifs nationaux et petites structures locales indépendantes » (FORS, 2018) :

- Une **dynamique logistique locale** avec des petites associations indépendantes et des antennes de têtes de réseau qui gèrent des tâches logistiques au niveau local (ramasses et collectes locales, transport depuis la Banque Alimentaire ou autre point d'approvisionnement, tri des denrées, colisage, gestion de déchets)
- Une **dynamique logistique portée à l'échelle départementale, régionale voire nationale** qui est le résultat de stratégies d'optimisation de gestion de flux de denrées en quantités importantes. Ce sont les grands opérateurs de l'aide alimentaire qui portent ce travail logistique à plus grande échelle.

Les grands opérateurs logistiques de l'aide alimentaire sont définis comme les **acteurs gérant plus de 1 000 tonnes de denrées en 2021 en Ile-de-France avec une portée d'action départementale ou régionale**. En Ile-de-France, 9 grands opérateurs de la logistique sont recensés et étudiés en détails. Les 9 acteurs se partagent en deux grandes catégories :

- les **acteurs associatifs assurant des missions logistiques sur l'ensemble de la chaîne** (de l'approvisionnement à la distribution aux personnes) : les Restaurants du Cœur, le Secours Populaire, les épiceries du réseau ANDES, la Croix-Rouge française.
- les opérateurs logistique intermédiaires proposant un appui logistique en amont de la distribution : BAPIF, Revivre IDF, le Potager de Marianne (ANDES), Appro 77 (Croix Rouge Insertion)

- Le tableau ci-dessous permet de visualiser le volume de denrées géré par chaque acteur en termes de logistique¹⁵.

Acteurs logistiques de l'aide alimentaire	Tonnes de denrées en IDF en 2021 (distribuées aux associations d'aide alimentaire ou directement aux bénéficiaires finaux selon l'activité de la structure)
Restaurants du Cœur	20 millions de repas/ 20 000 tonnes
BAPIF	7 370 tonnes
Secours Populaire	Un peu plus de 7 000 tonnes
Phenix	4 300 tonnes
ANDES (Potager de Marianne)	Un peu moins de 2 000 tonnes
ANDES (épiceries)	1 326 tonnes ¹⁶
Croix-Rouge-Française	Environ 1 200 tonnes
Croix-Rouge Insertion (Appro77)	1 126 tonnes
Revivre IF	1 110 tonnes

Figure 6. Tonnage distribué en 2021 par les opérateurs logistiques de l'aide alimentaire en Ile-de-France

B. Portraits des acteurs

Les Restaurants du Cœur en Ile-de-France

Les Restaurants du Cœur (aussi appelés « les Restos ») sont présents sur **tous les départements d'Île-de-France** et proposent aux personnes en situation de précarité une aide alimentaire gratuite et des actions d'inclusion sociales (accès aux droits, accompagnement budgétaire, accès aux vacances, aux loisirs, etc.). Les Restos ont développé **8 chantiers d'insertion dans la région**, dont 4 consacrés aux métiers de la logistique : le chantier de Villepinte (93), le chantier

¹⁵ Point méthodologique : le tonnage des denrées distribuées aux bénéficiaires finaux (colonne 2) et aux associations d'aide alimentaires (colonne 3) sont susceptibles de se recouper. L'addition ne correspondra pas à l'ensemble des denrées distribuées en Ile-de-France en 2021 (doublons). Par ailleurs, le tableau ne prend pas en compte les denrées distribuées par des associations autonomes et non fournies par la BAPIF.

¹⁶ Parmi les 1326 tonnes, on trouve des produits distribués par la BAPIF (hors achats CNES).

à destination des personnes à la rue (Paris), le chantier A2EF (Rungis) et le chantier d'Argenteuil (95).

En 2021, environ **20 millions de repas** sont servis dans les **152 points de distribution franciliens** par les **9 000 bénévoles de l'association**. En Ile-de-France, les Restos s'organisent autour d'une délégation régionale et 10 associations départementales (AD) : **8 AD propres à chaque département, l'A2EF (association de l'entrepôt est francilien des Restaurants du cœur) et la péniche des Restaurants du Cœur (Paris)**. Chaque association départementale a son statut, son bureau, son responsable logistique, ses approvisionnements.

La délégation régionale est en charge des relations avec les institutions et sert de courroie de transmission entre l'association nationale et les 11 associations départementales.



Le stockage à différents maillons de la chaîne



Figure 7. Chaîne logistique de stockage des Restos du Coeur - Ansa (2022)

Aujourd'hui, la structuration logistique de l'ensemble du réseau entend évoluer vers plus de mutualisation en interne, c'est-à-dire en développant plus d'intermédiaires entre les entrepôts nationaux et les entrepôts départementaux des AD.

Une structuration professionnalisée et centralisée au niveau national et déclinée dans tous les départements

Les Restos du cœur ont développé un **schéma logistique similaire sur l'ensemble du réseau**, professionnalisé et centralisé. Les activités logistiques gérées au niveau local par les associations départementales et antennes locales sont guidées par le niveau national des Restos, qui pilote notamment la gestion des denrées obtenues via le FSE+, et les achats.

Cette gestion centralisée a pour objectif d'approvisionner les centres de la manière la plus agile possible avec :

- un **réseau logistique structuré et mutualisé avec différents maillons** – entrepôt national, d'opportunité, départementaux. Cette organisation permet de stocker en grande quantité et de répartir les denrées entre les centres tout au long de l'année, ces derniers ayant **des espaces de stockage réduits**.
- le recours à des prestataires logistiques externes
- une **forte visibilité sur les approvisionnements**, permise notamment par une politique d'achat très développée (30% d'achats au niveau national) qui permet d'anticiper les approvisionnements (quantité et nature des produits)
- de **compétences logistiques** grâce à une équipe d'une dizaine de salariés au niveau national. Cette équipe est chargée exclusivement des questions relatives à la logistique.

Un exemple de mutualisation logistique en Ile-de-France : l'entrepôt A2EF (Rungis)

En Ile-de-France, la structuration est plus spécifique et s'inscrit dans la dynamique de mutualisation interne aux Restaurants du Cœur avec :

- **4 associations départementales (AD) disposant de leur propre entrepôt départemental** (la Seine-Saint-Denis, le Val d'Oise, les Yvelines, et les Hauts-de-Seine) pour gérer les activités logistiques (**configuration classique**) ;
- 5 AD – Paris, la Seine-et-Marne, l'Essonne, le Val-de-Marne, la péniche de Paris – **fonctionnant grâce aux services logistiques d'un entrepôt semi-régional** : l'entrepôt A2EF.

L'entrepôt semi-régional de l'association de l'Est Francilien (A2EF) est située sur le Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, dans le Val-de-Marne. L'entrepôt approvisionne les centres des 5 AD. Les associations départementales conservent seulement **des lieux départementaux de dépôts pour les ramasses alimentaires plus localisées**. En assurant un niveau intermédiaire entre les centres et le niveau national sur les questions logistiques, l'A2EF **décharge les associations départementales, qui ont de faibles capacités de stockage**.

Le groupement du travail logistique de 5AD via un **prestataire logistique commun (A2EF)** permet de **mutualiser le matériel, les coûts de location, les approvisionnements et les salariés**. Pour assurer cette lourde charge logistique toute l'année, l'A2EF fonctionne **grâce à un chantier d'insertion**.

Les **deux schémas logistiques de fonctionnement** en Ile-de-France sont représentés ci-dessous.

- Le circuit logistique classique des Restaurants du Cœur : le cas de l'ouest francilien (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise et Hauts-de-Seine)

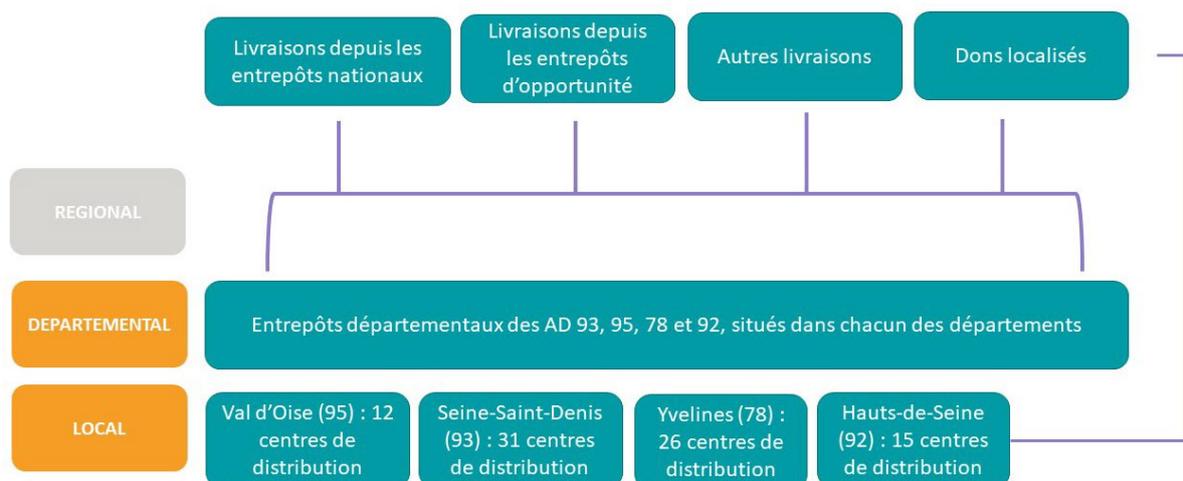
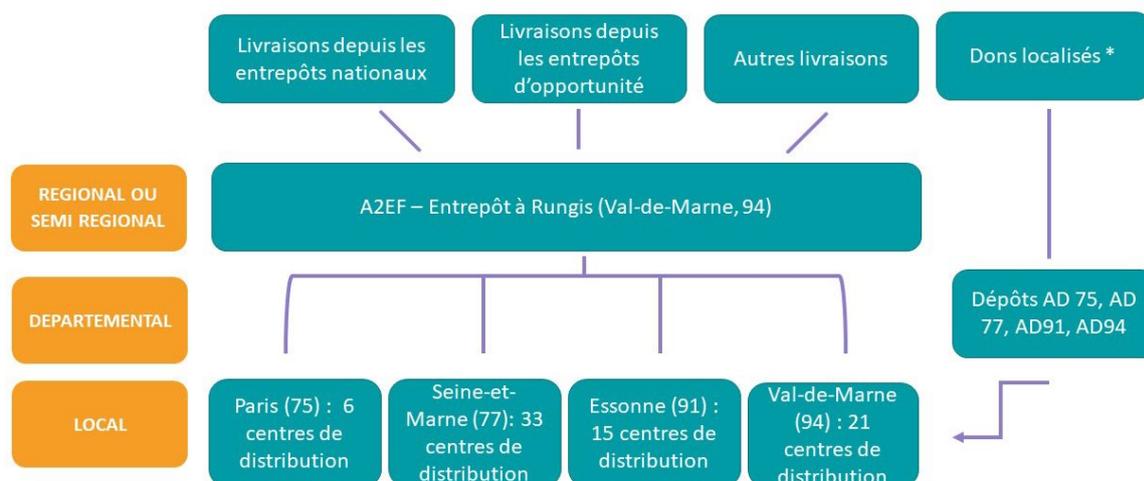


Figure 8. Le circuit logistique classique des Restaurants du Cœur : le cas du 93, 95, 78 et 92

- Le circuit logistique mutualisé dans l'est francilien : le cas du 75, 77, 91, 94



* L'équipement des dépôts varie d'un département à un autre et, sauf à Paris, ne permet pas de stocker des dons en produits frais.

Figure 9. Le circuit logistique centralisé et mutualisé entre plusieurs associations départementales : le cas du 75, 77, 91, 94

Les services logistiques aux mains des centres locaux : des moyens inégaux selon les communes

Si l'organisation centralisée des Restaurants du Cœur décharge les centres locaux d'un certain nombre de tâches logistiques complexes et coûteuses – commandes et achats, gestion des stocks, notamment des produits FSE+ –, les centres restent en charge **de nombreuses tâches logistiques, souvent très chronophages et qui demandent de l'équipement, hétérogène selon les centres** :

- la gestion des ramasses locales
- la gestion des déchets en lien avec les ramasses locales
- le trajet depuis les entrepôts départementaux : les centres doivent venir chercher les denrées jusqu'à leur entrepôt départemental. Par exemple, AE2F n'assure que la livraison des surgelés (un CDI dédié) et, hormis le recours à un prestataire pour certaines communes du 77, les centres viennent chercher directement les denrées.

La Banque Alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (BAPIF)

Rattachée à la Fédération française des banques alimentaires (FFBA), la Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (BAPIF) est un **intermédiaire logistique associatif qui distribue des denrées alimentaires** – principalement issues de dons, d'inventus et du FSE+ – auprès d'associations d'aide alimentaire. En 2021, la BAPIF distribue **7310 tonnes de denrées à ses 385 associations partenaires**. Pour bénéficier de ces denrées, les associations doivent

obligatoirement être **habilités et payer une cotisation à la BAPIF**. L'habilitation est un processus géré par l'Etat, la DRIHL en Ile-de-France.¹⁷

Pour les associations habilitées n'étant pas rattachées à une tête de réseau avec ses propres circuits logistiques comme le Secours Populaire ou les Restos du Cœur, la plateforme de la Banque Alimentaire représente une **source d'approvisionnement incontournable**.

Une structuration régionale propre à l'Ile-de-France

La **structuration régionale de la BAPIF est spécifique** en comparaison des autres banques alimentaires, majoritairement départementales. Historiquement, la Banque Alimentaire de Paris est la première à être créée en 1984. Le choix de la transformer en Banque Alimentaire régionale s'explique en partie par la **configuration de l'Ile-de-France : des départements très proches et des sources d'approvisionnements croisées entre les départements**.

Aujourd'hui, la gestion de l'activité de la BAPIF se divise entre **trois sites : Arcueil (94), Gennevilliers (92), Savigny-le-Temple (77)**, avec la particularité de **sous-traiter l'activité de Savigny-le-Temple à un acteur extérieur, Appro 77 (Croix-Rouge-Insertion)**. Cette gestion répond à la fois à des problématiques de stockage et une volonté de limiter le temps de déplacement des associations partenaires.

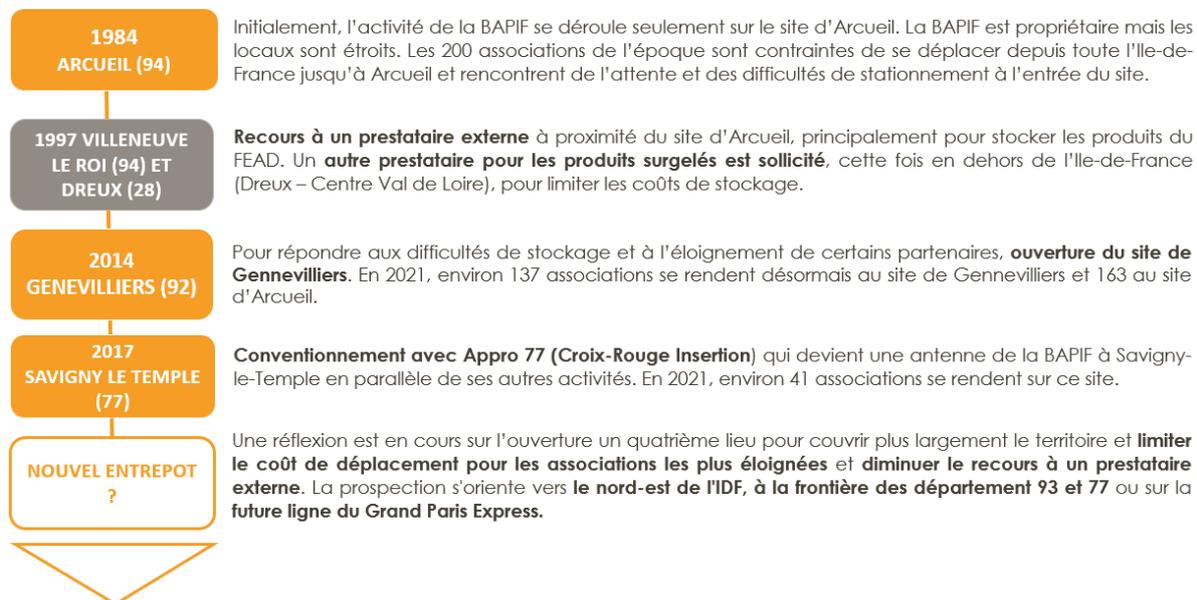


Figure 10. Evolution de l'organisation de la BAPIF, confrontée à des problématiques de stockage et de proximité avec les associations partenaires (Ansa 2022)

Sur le modèle des 79 Banques Alimentaires (BA) françaises, la BAPIF mène différentes activités logistiques, décrites dans le tableau ci-dessous.

¹⁷ Pour en savoir plus sur l'habilitation : <https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/introduction-r455.html>

Deux points d'attention :

Services logistiques	BAPIF
Commande et achats	À la marge
Collecte de dons et d'invendus	✓
Tri et gestion des déchets	✓
Gestion du FSE+	✓
Livraison aux associations locales	
Stockage et gestion des stocks	✓
Distribution aux bénéficiaires	

- La BAPIF ne propose **pas de livraison des denrées directement dans les centres de distribution des 385 associations partenaires**, sauf pour une vingtaine d'associations parisiennes lauréates d'un budget participatif ayant permis l'achat de deux véhicules électriques.

- Contrairement à d'autres têtes de réseau, la **politique d'achat de la BAPIF est marginale** et les approvisionnements sont centrés sur les invendus, les dons et le FSE+. En Ile-de-France, le FSE+ représente 1/3 des approvisionnements, une part plus élevée que dans la majorité des banques alimentaires. La Banque Alimentaire explique ce décalage par le départ de la majorité des industries agroalimentaires de la région d'Ile-de-France.

Figure 11. Services logistiques de la BAPIF - Ansa (2022)

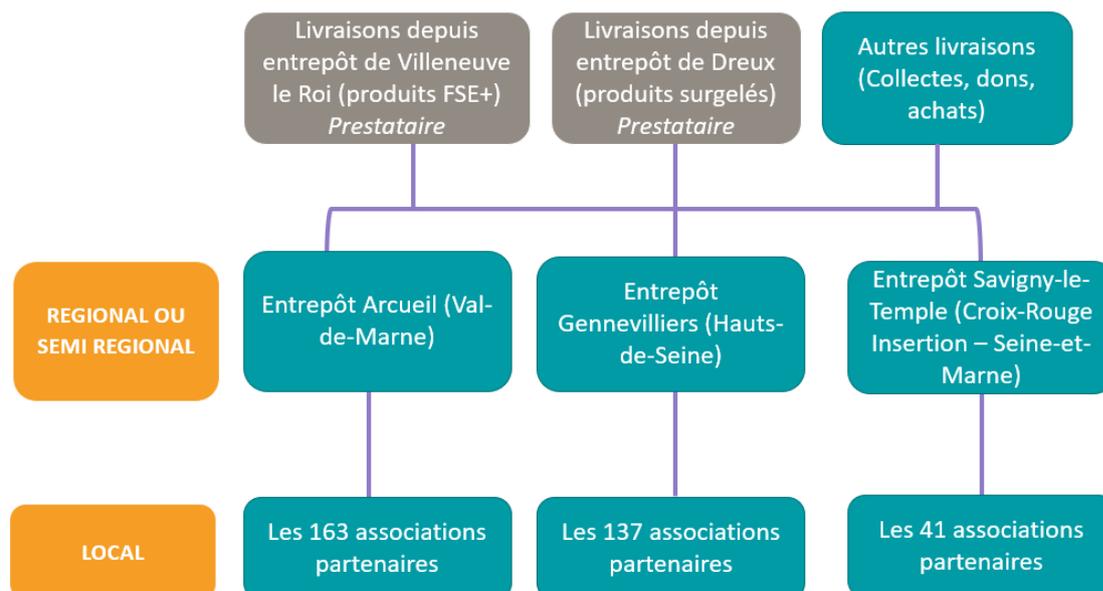


Figure 12. Structuration logistique de la BAPIF (Ansa, 2022)

Le Secours Populaire en Ile-de-France

L'aide alimentaire est au cœur de l'action des 8 fédérations du Secours Populaire en Ile-de-France. Les associations proposent aussi une aide à l'accès aux soins, à la culture et aux loisirs, l'accompagnement juridique et administratif, de l'accompagnement scolaire, de l'aide à l'accès et au maintien au logement, des aides vestimentaires, etc. En 2021, un **près de 130 000 personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire** dans une des **91 antennes du Secours Populaire en Ile-de-France**, tenues par plus de **19 000 bénévoles**.

Une des spécificités du Secours Populaire est sa **gestion décentralisée** : les **antennes locales sont des associations autonomes et indépendantes, tant statutairement que stratégiquement**. Chaque entité a sa gestion politique et fonctionne en lien avec la fédération de son département. Les antennes locales reçoivent des **directives de la fédération, voire du niveau régional ou national** mais restent autonomes dans leurs modes d'action. A la différence des restaurants du Cœur, le national et le régional n'apportent pas d'appui logistique aux fédérations.

Un fonctionnement logistique hétérogène selon les fédérations et leurs moyens

Sur le plan logistique, le Secours Populaire s'organise à l'échelon départemental et local de **manière différenciée selon les fédérations et les antennes**. Contrairement aux Restaurants du Cœur, le Secours populaire ne travaille pas avec des entrepôts nationaux et le travail logistique à l'échelon départemental n'est pas systématique, même s'il est très fréquent.

Des difficultés de stockage marquées en Ile-de-France

En Ile-de-France, la majorité des fédérations suivent le même schéma logistique global avec **un entrepôt départemental pour appuyer les comités locaux en matière de logistique**. Un questionnaire rempli par les 8 fédérations du Secours Populaire en Ile-de-France permet de distinguer des tendances :

- 1 fédération (les Yvelines) ne s'appuie pas sur un entrepôt départemental
- 2 fédérations (Val d'Oise et Val-de-Marne) **jonglent entre 3 entrepôts**

5 fédérations **s'appuient sur 1 entrepôt** : Paris, Seine-Saint-Denis, l'Essonne, les Hauts de Seine et la Seine-et-Marne

- Parmi les 7 fédérations mobilisant un entrepôt départemental, **5 sont propriétaires** (Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, le Val d'Oise et Val-de-Marne). Néanmoins, pour les Hauts-de-Seine, le Val d'Oise le Val-de-Marne, l'espace est loin d'être suffisant. Par exemple, le Val-de-Marne cumule 3 espaces de stockage : un local dont il est propriétaire, un local loué à la Sogaris (Rungis) et un espace de stockage au sein de la plateforme partagée France Relance à Bonneuil.
- Toutes les fédérations locataires (Val-de-Marne, Paris et la Seine-Saint-Denis) recherchent actuellement un nouveau lieu **et, pour certaines, regrouper leurs espaces**.

La Croix-Rouge française en Ile-de-France

Avec un tiers de ses bénévoles dédiés à l'aide alimentaire, les actions de lutte contre la précarité alimentaire de la Croix-Rouge française représentent la deuxième activité la plus forte du réseau d'action sociale. En Ile-de-France, 116 unités locales de la Croix-Rouge sont

réparties sur les 7 départements franciliens (sauf Paris). En 2021, 12 000 tonnes de denrées ont été distribuées dans la région.

De manière encore plus marquée que le Secours Populaire, la **gestion de la Croix-Rouge est très décentralisée**. Les unités locales gèrent leurs activités de manière différenciée selon les territoires. Le niveau national – et maintenant régional depuis une réorganisation récente – animent le réseau de la Croix-Rouge française pour **assurer une cohérence et accompagner en cas de difficulté**.

Un fonctionnement logistique aux mains des unités locales

Sur le plan logistique, la **gestion est entièrement déléguée aux unités locales**. Contrairement aux réseaux du Secours Populaire et des Restos du Cœur, les unités locales de la Croix-Rouge ne s'appuient **pas sur un entrepôt départemental malgré leur capacité de stockage très limitées**. Elles récupèrent et stockent directement les denrées au niveau local, via des ramasses et les trois sites de la BAPIF.

Avec la diminution en qualité et en volume des produits ramassés, les unités locales partagent **une difficulté à s'approvisionner dans un circuit d'approvisionnement localisé**. Ce constat est d'autant plus fort pour les antennes éloignées des sites de la Banque Alimentaire. Pour répondre à leurs alertes récurrentes, la Croix-Rouge française entend **développer une politique d'achat** – pour l'instant quasi inexistante – grâce à des financements privés et, de manière exceptionnelle en 2022, grâce à l'enveloppe financière distribuée en compensation de lots infructueux 2021 (FEAD) gérés par France Agrimer.

Une gestion du FSE+ spécifique à 8 départements hors d'Ile-de-France

Tête de réseau de l'aide alimentaire en France, la Croix-Rouge française bénéficie de **livraisons directes du FSE+** pour alimenter les unités locales dans 8 départements en France. Cette exception s'explique par **l'absence de Banque Alimentaire sur ces territoires**, qui complique l'approvisionnement local des unités.

La gestion du FSE+ pour ces 8 départements est confiée à la filiale du groupe associatif Croix-Rouge Insertion (APPRO77), qui stocke les denrées dans un entrepôt à Pantin (93). Les denrées seront prochainement stockées hors de l'Ile-de-France.

Appro 77 : plateforme de la Croix-Rouge Insertion

Seul **établissement de la Croix-Rouge positionné comme interface logistique pour les associations d'aide alimentaire**, l'établissement Appro 77 de la Croix-Rouge Insertion est une véritable plateforme logistique d'aide alimentaire, basée à Savigny-le-Temple.

Fondé en 2017, la plateforme est créée pour **répondre aux besoins de mutualisation logistiques des associations d'aide alimentaire de Seine-et-Marne**, éloignées des antennes BAPIF d'Arcueil et Gennevilliers. En 2021, 1 126 tonnes de denrées sont distribuées à 70 associations et CCAS.

En plus de sa mission d'aide alimentaire, Appro77 a une mission d'insertion : l'association embauche **des personnes éloignées de l'emploi pour les former aux métiers de la logistique**. En 2021, 51 salariés en insertion ont travaillé au sein de la plateforme.



Un prestataire logistique : deux activités déléguées par la BAPIF et la Croix-Rouge française

- Pour le **compte de la BAPIF, Appro77 est en charge de la gestion des produits issus du FSE+ et du CNES depuis 2019**. Seules les associations conventionnées avec la BAPIF peuvent bénéficier de ces produits. En 2021, Appro77 a distribué 350 tonnes de produits en tant qu'antenne BAPIF.
- Appro77 est aussi **prestataire logistique de la Croix-Rouge française et gère les petits volumes FSE+** dont bénéficie directement la tête de réseau. 1 salarié d'Appro77 est en charge de la gestion des denrées livrées dans le cadre du FSE+, stockées à Pantin et livrées aux 8 départements concernées hors d'Ile-de-France.

Autres activités à destination des structures d'aide alimentaires

- Une **activité d'aide alimentaire** dans le cadre de la lutte contre le gaspillage : Appro 77 récupère des invendus et les redistribue à des associations d'aide alimentaire, habilitées ou non. En 2021, 577 tonnes de denrées antigaspis sont distribuées.
- Des paniers solidaires livrés dans des centres d'hébergement, en lien avec l'association Equalis
- Un **service de centrale d'achat**, développé depuis fin 2020. Cette nouvelle activité permet de proposer à des prix avantageux des produits manquants aux associations. Appro77 s'appuie sur son réseau de grossistes constitué dans le cadre de son activité de paniers solidaires.

En parallèle de ses missions d'aide alimentaire, Appro77 développe depuis 2021 un **catalogue de produits issus de circuits courts**. La structure fait le lien entre les producteurs locaux et les professionnels de la restauration (prospection, livraison, stockage, etc.). Les produits sont ainsi **progressivement intégrés au catalogue de denrées proposées aux associations**.

- Un **service de livraison** proposé aux associations qui n'ont pas cette capacité logistique. Le service de livraison est facturé, prenant en compte le coût de l'essence et l'amortissement des véhicules. Aujourd'hui, environ 40% des associations recourent à ce service.



ReVIVRE Ile-de-France

L'Association ReVIVRE, créée en 1993, est née de l'idée de valoriser des produits alimentaires destinés à la destruction, pour les mettre à disposition d'un réseau d'associations – principalement d'épicerie sociale - en recourant à des emplois d'insertion et au bénévolat.

L'activité d'insertion professionnelle est permise par le statut d'entreprise d'insertion reconnue d'intérêt général (EI). En 2021, 7 à 9 salariés travaillaient sous contrats d'insertion pour améliorer leur employabilité. En parallèle, une vingtaine de bénévoles apportent leur soutien à l'activité.

Un intermédiaire logistique pour les épicerie et structures d'hébergement

En Ile-de-France, l'activité de Revivre Ile-de-France est basée à Morangis dans le nord de l'Essonne (91). Sans activité directe auprès des publics de l'aide alimentaire, l'association se positionne comme un **intermédiaire logistique de l'aide alimentaire**. L'association s'approvisionne auprès d'industriels, de producteurs, de distributeurs, à la fois en produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène. En 2021, **1 100 tonnes de produits ont été stockées, reconditionnées et livrées sur commande** à 214 structures : des épicerie sociale, centres d'hébergement et hôtels.

La réponse à des appels à projet et les subventions permettent à l'association de mener plusieurs projets complémentaires, notamment :

- Les « tournées villages » auprès de CCAS et mairies éloignées de tout centre de distribution. Les CCAS prennent en charge les paniers. Le projet a démarré en 2014, après réponse à un appel à projet de la fondation Carasso.
- Le projet Alim'hôtel, entièrement financé par la DRIHL pour alimenter des familles dans 6 hôtels du 91, 2 hôtels dans le 93 et 1 hôtel dans le 77

Un positionnement de grossiste et une prise en compte des coûts logistiques

Revivre Ile-de-France se positionne comme un grossiste auprès des associations. Parmi les 1110 tonnes vendues en 2021 :

- 80% des produits sont achetés auprès d'une quarantaine de fournisseurs,
- 20% des produits sont issus de dons,
- L'ensemble des produits est **vendu à des prix inférieurs à 70 ou 80% des prix du marché aux associations**. Le prix de vente des produits prend en compte le prix d'achat, la location de l'entrepôt, les amortissements des camions, les salaires, l'essence, etc.

Pour les structures achetant des produits chez Revivre à des prix avantageux, les produits achetés ne représentent qu'**une petite partie de leurs approvisionnements**, principalement pour des raisons budgétaires.

Contrairement au fonctionnement de la Banque Alimentaire, Revivre Ile-de-France propose des **services de livraison aux associations**. Le coût est intégré au prix de vente.

ANDES en Ile-de-France

L'Association Nationale de Développement des Epicerie Solidaires (ANDES) est un réseau d'épicerie solidaires. En Ile-de-France, il fédère 64 épicerie avec, dans le cadre du plan France Relance, et 28 épicerie supplémentaires sont en cours de création. En 2021, les épicerie du réseau ANDES distribuent 1 326 tonnes de denrées en Ile-de-France.

Une logistique largement décentralisée

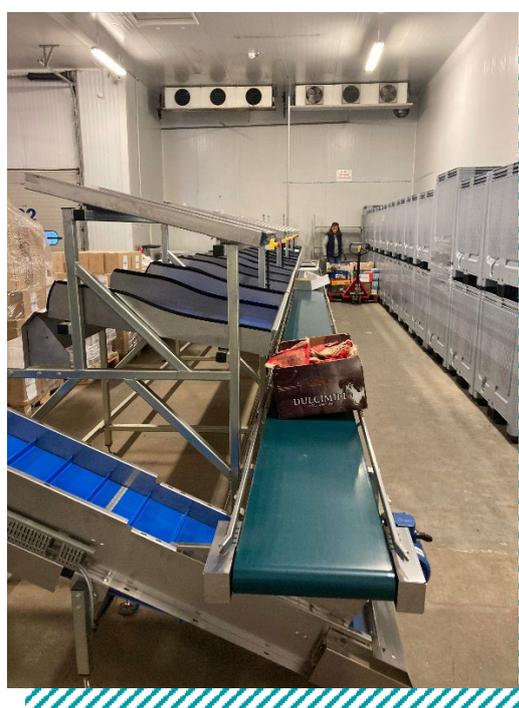
En Ile-de-France, la gestion logistique du réseau repose **en grande partie sur les épicerie elles-mêmes**. Comme les unités locales de la Croix-Rouge, les épicerie mettent en place des **stratégies d'approvisionnement au niveau local** :

- ramasse dans les enseignes de la grande distribution,
- achat de denrées avec l'enveloppe du CNES, les subventions de la ville, du département, des fonds privés, etc. Les denrées sont achetées à des grossistes, aux plateformes de Revivre ou Appro77 ou auprès de marchands locaux.
- Pour certaines, approvisionnement à la BAPIF via l'enveloppe CNES.

Le réseau ANDES aux niveaux national et régional apporte **conseils et directives**, mais pas d'aide logistique à proprement parler aux centres – par exemple une plateforme de stockage départemental -, hormis **l'accès au logiciel Escarcelle**. Celui-ci permet de faire des rentrées et sorties de stocks, en lien avec la facturation, mais date déjà d'une dizaine d'années.

Le potager de Marianne : un grossiste associatif à Rungis

Le réseau ANDES a développé **4 chantiers d'insertion spécialisés dans la logique alimentaire en France** pour épauler les épicerie et autres associations d'aide alimentaire sur les territoires. En Ile-de-France, les épicerie ANDES et d'autres structures d'aide alimentaire peuvent **acheter des produits frais (fruits et légumes) auprès du chantier d'insertion ANDES le potager de Marianne**, situé à Rungis.



Le potager de Marianne occupe une position de grossiste en Ile-de-France et propose un catalogue de produits payants à prix réduits. Le chantier se procure les fruits et légumes par deux canaux : **les invendus (principalement du MIN de Rungis)** qui sont triés sur place par les salariés en insertion et les **achats auprès de grossistes**.

Les denrées sont ensuite vendues à des tarifs avantageux :

- **à des épicerie ANDES (1/3 des clients)** : parmi les 64 épicerie ANDES d'Ile-de-France, 46 se fournissent auprès du potager de Marianne pour les produits frais. Le potager de Marianne représente en moyenne 14 % des approvisionnements des épicerie, celles-ci se tournant plus largement vers les dons directs ou des intermédiaires (BAPIF).
- **et d'autres associations représentant 2/3 des clients** (Restaurants du Cœur, Secours Populaire, associations locales autonomes, etc.).



Par son catalogue, le chantier permet une **diversification des approvisionnements aux structures à des prix réduits**. Par ailleurs, le **service de livraison** libère les structures de la contrainte du transport, en échange d'une participation logistique financière.

Phenix en Ile-de-France

Créée en 2014, l'**entreprise d'utilité sociale Phenix** a pour objectif la réduction du gaspillage par la mise en lien des associations d'aide alimentaire avec les magasins/supermarchés. En 2021, **4 300 tonnes de denrées ont été distribuées à 500 associations** par un réseau de **700 donateurs**, dont 600 magasins tous type de surface et enseignes (hypermarché, supermarché, proxi), **mis en relation via la plateforme Phenix**.

Les associations concernées sont en grande majorité **situées à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine**. Parmi elles, 150 sont livrées directement par Phenix (contrairement aux autres régions où Phénix n'assure pas de livraison). Les denrées sont réparties entre :

- les **têtes de réseau** : 50% des denrées bénéficient à la Croix-Rouge française, aux Restos, au Secours populaire, à l'ANDES et à la BAPIF, notamment via des conventions nationales.
- des **associations indépendantes**, pour qui l'activité d'aide alimentaire ne représente pas le cœur de l'activité (50%).

Un rôle d'intermédiaire entre les associations et les magasins

<p>Auprès des grandes et moyennes surfaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Positionnement en tiers de confiance auprès des magasins, garant du bon déroulement du don (respect de la chaîne du froid, non revente des produits) ▪ Capacité à mobiliser de nouvelles associations en cas de surplus ▪ Formation des équipes des magasins aux règles du don (les formations doivent être reconduites régulièrement en raison du fort turn over des équipes).
<p>Auprès des associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour 150 des 500 associations, suppression des coûts de transport avec un service de livraison. Le service de livraison est particulièrement développé en Ile-de-France. ▪ Gain de temps aux associations. ▪ En formant et accompagnant les GMS, dons de meilleure qualité aux associations.

Modèle économique de l'entreprise

Entreprise d'utilité sociale, Phenix est financée directement par les grandes et moyennes surfaces. Ces dernières voient grâce à l'accompagnement de Phenix **une augmentation des volumes donnés aux associations**, entraînant une économie en matière de traitement des déchets et une réduction d'impôts supplémentaire. Dans ce cadre, Phenix se rémunère sur la défiscalisation des dons proposés aux entreprises. L'entreprise demande aux associations les bordereaux de dons qui sont ensuite utilisés par les entreprises comme reçu fiscal.

D'autres acteurs antigaspi ont émergés en Ile-de-France :



L'association **Linkee** fonctionne sur un modèle économique similaire en Ile-de-France mais assure systématiquement la livraison des produits récupérés.

Livraison : En 2021, toutes les associations sont livrées (66), principalement à Paris, dans le 93 et dans le 94.

Modèle économique : similaire à Phenix.

L'association **Le Chainon Manquant** collecte des surplus alimentaires en liaison réfrigérée, pour les redistribuer directement aux associations. Elle s'approvisionne auprès des restaurants scolaires et d'entreprise (34% des sites), auprès d'événements et traiteurs (25%), auprès de restaurants commerciaux (19%) et auprès des supermarchés et commerces de proximité (19%).

Livraison : les associations sont livrées.

Modèle économique : subventions et bénévolat

L'association **SOLAAL Île-de-France** identifie des donateurs de filières agricoles et agroalimentaires avec des produits invendables, abimés ou en surplus, les met en relation avec des associations habilitées et leur permet d'avoir des retours économiques par les impôts. Les dons vont en grande majorité à 9 réseaux d'associations habilitées 18.

Livraison : Les associations se déplacent sur le lieu du don pour récupérer les produits (et prennent en charge les coûts de transport).

Modèle économique : subventions (DRAAF, ADEME, Région) et cotisations des membres (hors associations, pour qui le service est gratuit).

¹⁸ L'Armée du Salut, la Croix-Rouge française, la Fédération Française des Banques Alimentaires, les Jardins de la Méditerranée—Imagine 84, les Restos du Cœur, Revivre dans le Monde, SAF-ANDES, le Secours Populaire français, la Société Saint Vincent de Paul.

C. Classification des acteurs

Parmi les 9 acteurs mentionnés, on peut retenir en synthèse :

- une tête de réseau avec un **fonctionnement logistique très professionnalisé et centralisé et une politique d'achat importante** : les **Restaurants du cœur**
- une tête de réseau avec un **fonctionnement logistique départementalisé et très professionnalisé** : le **Secours Populaire**
- 2 têtes de réseau au **fonctionnement très décentralisé** (à la main des structures locales) : la **Croix-Rouge** et l'**Andes**.
- 5 acteurs qui **redistribuent des denrées données ou achetées en gros** :
 - la **BAPIF**, qui alimente **toutes les associations habilitées avec des denrées issues principalement du FSE+ et du don**
 - des **SIAE qui mixent des achats auprès de grossistes, des dons et offrent des services logistiques de livraison**: **Revivre** (Sud), **Appro 77** (ouest), **Potager de Marianne** (Rungis, plutôt fruits et légumes)
 - l'entreprise **Phénix** qui met **en lien les donateurs** – principalement les grandes et moyennes surfaces - **et associations**, avec ou sans livraison

IV. LES CONTRAINTES ET BESOINS LOGISTIQUES DES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN ILE-DE-FRANCE

La logistique de l'aide alimentaire présente des contraintes spécifiques, propres à la région Ile-de-France et/ou au secteur de l'aide alimentaire, différent du secteur marchand.

Le diagnostic a permis de mettre en avant :

- Des **contraintes par type d'activité logistique** (stockage, transport, tri), c'est-à-dire des contraintes en lien avec l'organisation des associations et du secteur de l'aide alimentaire.
- Des **contraintes plus transversales en matière de ressources humaines**
- Des **contraintes en fonction des flux d'approvisionnement**

1. DES CONTRAINTES PAR TYPE D'ACTIVITE

A. Le stockage

La Région Ile-de-France accueille **une densité de population et de services**, qui « fait grimper les prix fonciers peu compatibles avec le marché logistique d'aujourd'hui »¹⁹. La région concentre toutefois **un million de m2 d'entrepôt alimentaires** avec :

- **80% des surfaces situés en grande couronne**, principalement dans le Sud et l'Est de la région (Seine-et-Marne, Essonne)
- des fonctions logistiques moins présentes en petite couronne, **à l'exception du Val-de-Marne**, seul département de petite couronne à présenter une offre significative en entrepôts alimentaires, de par sa proximité avec le MIN de Rungis
- une concentration faible d'entrepôts dans le département des Yvelines.

Le coût élevé du foncier et sa raréfaction dans la région entraînent **des difficultés de stockage** pour l'ensemble des activités logistiques de la région. Pour le secteur de l'aide alimentaire, la

¹⁹ Institut Paris Région, (2015). *Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien*. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-filieres-courtes-de-proximite-au-sein-du-systeme-alimentaire-francilien/>

difficulté à stocker se ressent tout au long de la chaîne logistique, du stockage en grande quantité en entrepôt jusqu'aux locaux de distribution.

La variable du stockage crée des **inégalités logistiques fortes entre les départements** et représente une problématique logistique complexe et coûteuse. Pour tenter d'y répondre, les associations développent des plateformes logistiques, c'est-à-dire des entrepôts dans lesquels on **stocke des denrées alimentaires** – en provenance de ramasses, d'achats, du FSE+ - **les trie et prépare des commandes** vers une plateforme de niveau inférieur ou des antennes de distribution. Ce niveau intermédiaire **n'est pas en contact avec les publics et décharge les associations locales d'une partie des activités logistiques.**

Projet AGORALIM

Porté par la SEMMARIS, autorité organisatrice du Marché International de Rungis, Agoralim est un projet dans le nord de l'Ile de France qui vise à créer un deuxième MIN sur le territoire triangle de Gonesse (Val d'Oise). Le projet AGORALIM a pour objectif prioritaire d'éviter à tous les fournisseurs de traverser l'Ile-de-France, pour diminuer les contraintes de trafic et les coûts environnementaux. Néanmoins, le territoire du triangle de Gonesse fait l'objet d'un conflit d'usage avec des terres très fertiles.

Photographie des plateformes logistiques en IDF

L'étude a permis de recenser et caractériser 21 lieux de stockage pouvant rentrer dans la définition de plateforme logistique.

Les plateformes sont comparées entre elles selon plusieurs variables :

- **la structure en charge** : la grande majorité des plateformes appartiennent à la BAPIF (3²⁰) aux Restos (5) ou au Secours Populaire (9)
- **la localisation** : 13 des 21 plateformes sont situées en grande couronne (carte 1), avec une **faible couverture à l'Est et à l'Ouest**.
- Le **volume de stockage** : les plateformes accueillant de grands volumes (plus de 400 palettes stockées) sont réparties entre la grande couronne (91, 95 et 77) et les franges de la petite couronne, proche frontières grande couronne (carte 2)
- Les plateformes sont toutes situées dans **des communes avec un indicateur de déficit de l'offre d'aide alimentaire très bas**, c'est-à-dire que l'offre d'aide alimentaire y est relativement forte (carte 3).

²⁰ En comptant Appro77

- la capacité de stockage²¹ :
 - 8 plateformes stockent moins de 200 palettes
 - 4 entre 200 et 500 palettes
 - 6 entre 500 et 1000
 - 2 plus de mille

- **le nombre de structures approvisionnées par la plateforme**²² : les plateformes approvisionnent en 2021 entre 2 et 224 structures (dont 13 plateformes 30 structures ou moins).

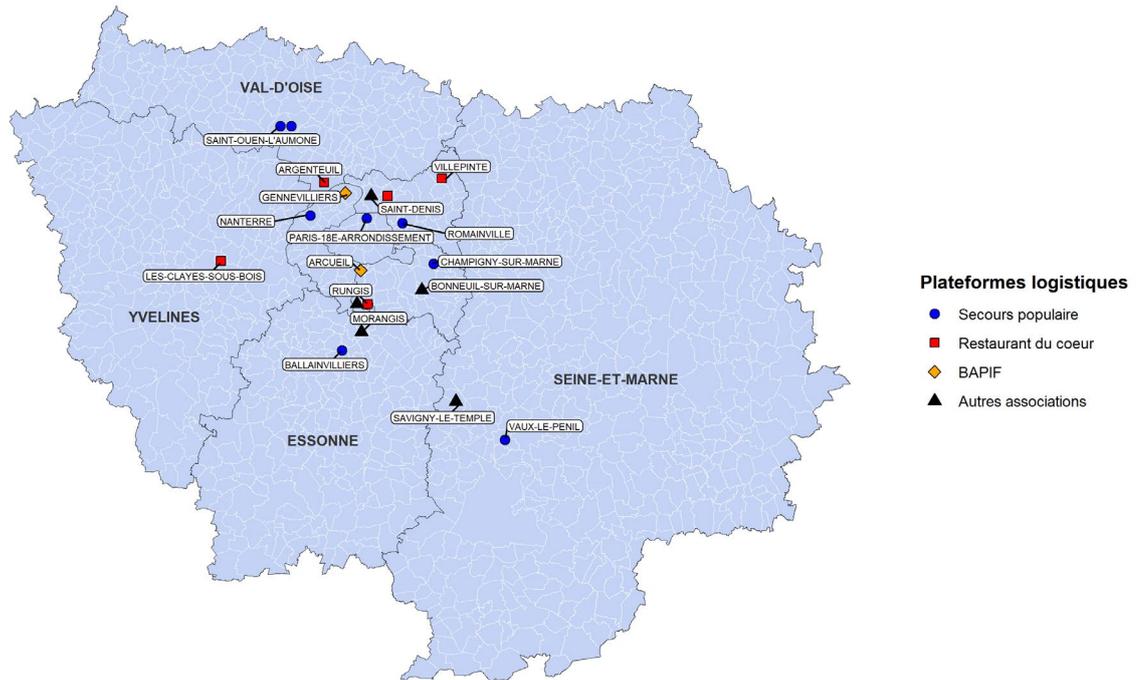
- **les m2 en chambre froide positive et négative** : 5 plateformes n'ont pas de chambre froide positive, et 9 n'ont pas de chambre froide négative.

- **Les ressources humaines** : 7 des 21 plateformes s'appuient sur un chantier d'insertion (Appro77 - Croix-Rouge française, Restos (AD93), Restos (A2EF), Restos (AD95) ; Restos (AD75) et Le potager de Marianne – ANDES ou sur une entreprise d'insertion Revivre IDF). Ce sont plutôt des plateformes avec des capacités de stockage importantes (environ 700 palettes en moyennes) et desservant de nombreuses structures (90 en moyenne).

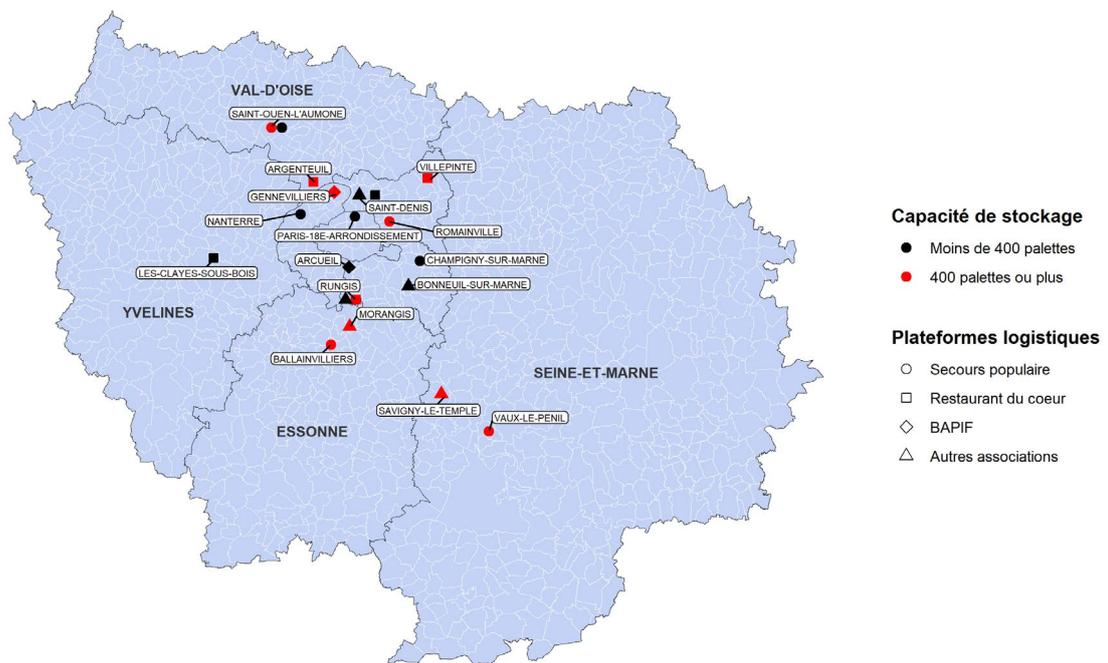
- **La stabilité** : parmi les 21 plateformes, 15 locaux sont loués et 6 sont la propriété de la tête de réseau (le Secours Populaire possède 5 entrepôts, la BAPIF un). Un tiers des plateformes louées sont contraintes de trouver de nouveaux locaux l'année prochaine.

²¹ Choix de la variable capacité de stockage en palette plutôt que le nombre de m2, qui selon la nature des locaux (hauteur) et leur aménagement ne permet pas de comparer les espaces entre eux

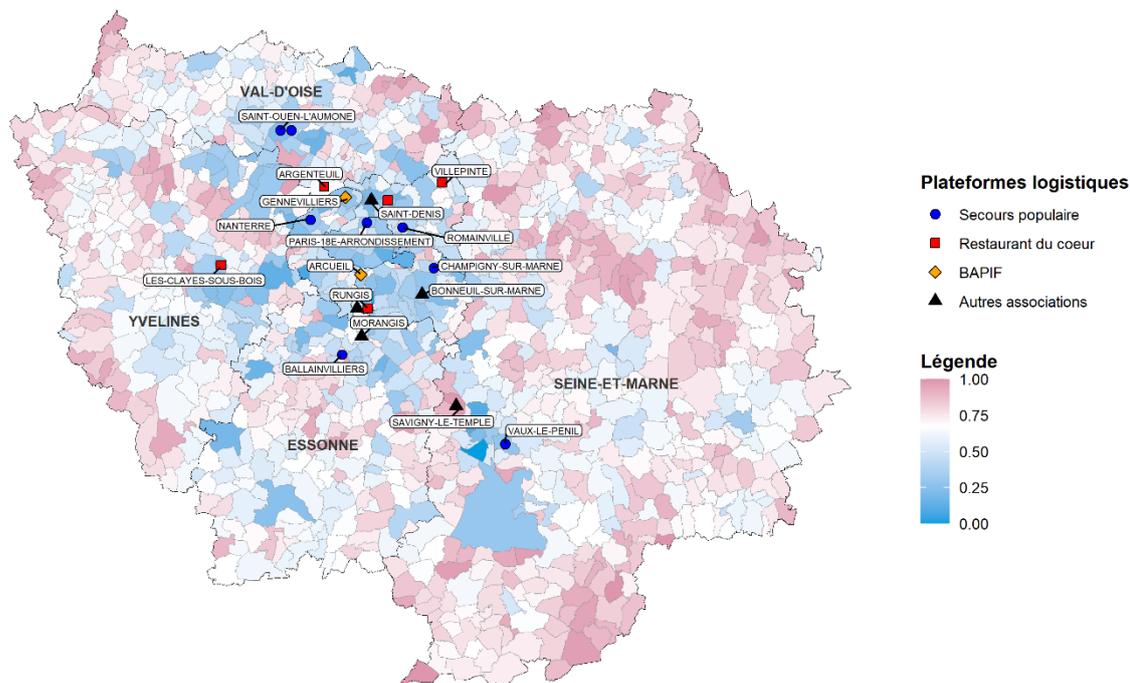
²² Les denrées livrées par l'association Revivre IDF aux épicerie et centres d'hébergement représentent une petite partie des approvisionnements des structures tandis que les denrées récupérées par les centres des Restaurants du Cœur auprès de leur plateforme départementale représentent une grande part des denrées distribuées.



Carte 1. Plateformes logistiques de l'aide alimentaire en Ile-de-France - Ansa (2022)



Carte 2. Plateformes logistiques de l'aide alimentaire en Ile-de-France selon leur capacité de stockage - Ansa (2022)



Carte 3. Plateformes logistiques de l'aide alimentaire en Ile-de-France et indicateur d'offre d'aide alimentaire - Ansa (2022)

Revivre Ile-de-France – Le projet de développement Optilog

- Financé en 2021 (France Relance), le projet Optilog porté par Revivre Ile-de-France a pour objectif une **implantation dans le Nord de Paris**, pour s'appuyer sur **un deuxième entrepôt** en plus de la plateforme de Morangis, **diminuer les coûts des derniers kilomètres** et **faciliter la livraison des associations au nord de Paris** (notamment le 93 et le 95 où la demande est importante).
- L'association se heurte à **plusieurs difficultés** : le **coût du m2** de plus en plus élevé dès lors qu'on se rapproche de la petite couronne et les **réticences d'un certain nombre de bailleurs à louer à des associations**.
- Pour faciliter les recherches, Revivre IDF souhaite s'adosser à d'autres associations pour **mutualiser les m2 d'entrepôt**.

Ville	IDF	Association	Statut de l'entrepôt	Capacité de stockage en nbre de palettes	m2	Structures alimentées	Chambre froide positive (m2)	Chambre froide négative (m2)	Tonnes distribuées en 2021	Chantier d'insertion
Saint-Denis (93)	Petite couronne	Appui - Plateforme mutualisée	Loué	43	180	8	30	NDN	ouverture septembre 2022	NDN
Paris 18	Petite couronne	Secours populaire (Fédé75)	Loué	50	506	2	NDN	NDN	624	NDN
Champigny (94)	Petite couronne	Secours populaire (Fédé94)	propriétaire	65	360	19 bis	NDN	NDN	340	NDN
Rungis (94)	Petite couronne	Le potager de Marianne - ANDES	Loué	80	1300	135	160	21	Moins de 2000	OUI
Rungis (94)	Petite couronne	Secours populaire (Fédé94)	Loué	100	200	19	NDN	NDN	Pas de donnée	NDN
Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Grande couronne	Secours populaire (Fédé95)	Propriétaire	160	600	24 bis	38,1	26,8	673	NDN
Arcueil (94)	Petite couronne	BAPIF	Propriétaire	307	500	163	87	150	2919	NDN
Saint-Denis (93)	Petite couronne	Resto (AD75)	Loué	350	Pas de donnée	Pas de donnée	70	NDN	Pas de donnée	OUI
Les Clayes sous Bois (78)	Grande couronne	Restos (AD78)	Loué	370	1230	23	63	18	1447	NDN
Bonneuil-sur-Marne (94)	Petite couronne	Entrepôt mutualisé	Loué	390	550	non estimé	NDN	NDN	Non estimé	NDN
Fromainville (93)	Petite couronne	Secours populaire (Fédé93)	Loué	400	1500	20	80	70	400	NDN
Vaux-le-Pénil (77)	Grande couronne	Secours populaire (Fédé77)	Propriétaire	470	700	22	12	3	128	NDN
Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Grande couronne	Secours populaire (Fédé95)	Loué	550	750	24	NDN	NDN	1273	NDN
Gennevilliers (92)	Petite couronne	BAPIF	Loué	585	2000	137	155	195	2542	NDN
Villepinte (93)	Petite couronne	Restos (AD93)	Loué	729	2441	30	20,16	17,21	2696	OUI
Morangis (91)	Grande couronne	Revivre	Loué	750	900	224	30	NDN	100	OUI
Rungis (94)	Petite couronne	Restos (A2EF)	Loué	1000	2400	75	200	NDN	10000	OUI
Argenteuil (95)	Grande couronne	Restos (AD95)	Loué	1170	4000	28	120	NDN	3500	OUI
Nanterre (92)	Petite couronne	Secours populaire (Fédé92)	Propriétaire	160 <i>(estimatif)</i>	300	18	15	15	700	NDN
Savigny-le-Temple (77)	Grande couronne	Appro77 - Croix-Rouge Insertion	Loué	750 <i>(estimatif)</i>	2200	70	56	25	1126	OUI
Ballainvilliers (91)	Grande couronne	Secours populaire (Fédé91)	Propriétaire	900 <i>(estimatif)</i>	1991	30	30	40	3000	NDN

Le recours à des prestataires coûteux pour du stockage en grande quantité

Pour stocker des produits en grande quantité pour une longue durée (principalement les produits FSE+), stocker de manière imprévue une grande quantité de denrées (dons massifs d'industriels), stocker des produits demandant un équipement spécifique et coûteux (notamment les produits surgelés), ou simplement compléter un espace de stockage insuffisant pour l'activité, les associations recourent à des prestataires externes et paient en fonction de la surface occupée (en palettes).

Plusieurs expériences d'externalisation sont significatives en Ile-de-France :

La BAPIF fait appel à un **prestataire externe à Villeneuve le Roi (94)**, à proximité de son entrepôt d'Arcueil. Elle y stocke également une partie de la collecte du mois de novembre. Une centaine de palettes sont stockés chez le prestataire.

Les Restaurants du Cœur font **livrer les produits FSE+ dans les entrepôts nationaux, aux mains de prestataires logistiques**. Un des prestataires est situé dans le 77 et gère des produits FSE+ ensuite livrés dans toute la France dans les entrepôts départementaux des Restaurants du Cœur.

Les **surgelés sont très souvent stockés chez des prestataires**, notamment Stef sur le MIN de Rungis pour les Restaurants du Cœur, ou en Centre-Val de Loire (Tours, Dreux) pour les Restos, le Secours Populaire et la BAPIF.

Dans le cas du Secours populaire, où l'organisation logistique est moins centralisée et à la main des fédérations départementales, celles-ci déclarent avoir recours à de **nombreux prestataires logistiques avec le budget de la fédération, avec des coûts élevés et de manière croissante**.

Zoom - Le Secours populaire

SPF - Fédération de Paris

Le Secours Populaire de Paris fait appel à un prestataire externe, Logipresse (93), pour des prestations de stockage et de transport (demande d'enlèvement si plusieurs palettes/distance importante). Au total, l'association recense un flux de de 1000 palettes par an environ depuis 2021, avec 1 à 2 acheminements²³ par semaine de Logipresse au dépôt du Secours populaire dans Paris, qui sert de « zone tampon » pour ensuite approvisionner les deux épiceries concernées et le vestiaire. Sans prestataire externe, la fédération ne pourrait pas bénéficier de livraison FSE+ ni accepter des opportunités de don.

²³ 1 acheminement = 18 palettes maximum par navette.

L'externalisation permet à la fédération de ne pas avoir à supporter les réceptions FSE+ qui impliquent notamment des flux importants de marchandise (environ 900 pal/an), des compétences logistiques, des équipements spécifiques, des risques d'accidents élevés pour des non spécialistes, et des compétences en matière de flux d'information.

SPF - Fédération des Yvelines (78)

Seule fédération d'Ile-de-France à ne pas posséder ou louer d'entrepôt départemental, la fédération du 78 se « débrouille » en faisant appel à :

- un prestataire externe de stockage pour stocker les livraisons FSE+,
- une ventilation mensuelle des produits FSE+ sur une plateforme de Météo France, mise à disposition trois jours par mois à Trappes. Les associations locales viennent y récupérer les denrées pendant ces trois jours.

Ce fonctionnement sans entrepôt fixe présente plusieurs inconvénients, notamment un manque de flexibilité, une perte d'opportunités potentielles de récupération, et plus globalement une gestion logistique fragmentée.

Le rajout d'un nouveau maillon sur la chaîne logistique en dehors de l'Ile-de-France

Pour répondre à la difficulté à trouver des espaces adaptés, de taille significative pour stocker de grande quantité de denrées – exemple, des produits FSE+ ou des dons non prévisibles en quantité massive – certaines associations font le choix **de louer des espaces de stockage ou recourir à des prestataires à l'extérieur de la région, pour diminuer les coûts.**

Ce choix stratégique entraîne un report des coûts sur le transport, avec une multiplication de transferts d'un entrepôt à l'autre, solution moins coûteuse mais aussi moins écologique.

Plusieurs exemples de cet allongement de la chaîne logistique :

- Dans le schéma logistique des Restaurants du Cœur, chaque région dispose – en propre ou via un prestataire – d'un entrepôt d'opportunité, pour stocker des flux massifs imprévus de denrées. Pour l'Ile-de-France, aucun prestataire dans la région n'a pu correspondre au cahier des charges de l'association (prix, service de transport, 3 températures). L'entrepôt d'opportunité de l'Ile-de-France est désormais situé à Tours (Centre-Val de Loire), le coût du kilomètre étant moins cher que celui du m2 en Ile-de-France.
- Les produits surgelés de la BAPIF sont stockés chez un prestataire à Dreux (Centre-Val de Loire), l'association estimant qu'il lui coûte moins cher de faire livrer les produits au fur et à mesure. En Ile-de-France, le stockage en froid négatif est saturé.
- Le Secours Populaire stocke également ses produits surgelés via un prestataire externe à Dreux.

La location ou l'achat d'entrepôt non adaptés

L'étude des lieux de stockage pouvant s'apparenter à des plateformes logistiques met en avant la difficulté des associations à trouver des lieux adaptés aux services logistiques, les conduisant à accepter des **lieux trop étroits et/ou non adaptés à la complexité de la gestion logistique et à la manutention**. C'est le cas notamment de l'entrepôt de la BAPIF à Arcueil, qui présente deux difficultés : des locaux étroits et des difficultés de stationnement.

L'inadéquation des locaux pousse les associations à :

- recourir à des **prestataires externes pour compléter l'espace de stockage**
- **stocker les denrées dans plusieurs espaces de stockage à proximité** : c'est le cas de la fédération 94 du Secours Populaire qui répartit ses activités entre 3 plateformes de stockage : à la Sogaris (Rungis, location), à Champigny (Propriétaire) et au sein de la plateforme partagée à Bonneuil. Tandis que les frais de location à la Sogaris sont élevés, le parking est limité à Champigny et le bail de la plateforme à Bonneuil expire bientôt. La fédération est à la recherche d'un entrepôt central qui permettrait de contourner les difficultés que rencontrent les structures au niveau du transport et du stockage

Zoom sur ACI de l'AD 75 des Restaurants du Cœur – un chantier d'insertion confronté à des difficultés de stockage

L'ACI de l'association départementale des Restos de Paris a pour **mission la préparation de repas chauds** à destination de personnes à la rue. Près de **3000 repas chauds sont préparés et livrés à Paris** chaque jour par des salariés en insertion et distribués par des bénévoles.

Les 90 salariés en insertion sont répartis **entre trois sites** :

- **Un site dédié à la collecte et à la valorisation des invendus alimentaires à Saint-Denis**, avec une majorité d'emplois d'insertion sur les métiers de la logistique : agent de tri d'invendus alimentaire, chauffeur livreur, cariste, cyclo logisticien
- Un **site uniquement dédié au stockage à la Porte de la Chapelle**, avec une majorité d'emplois d'insertion sur les métiers de la logistique
- **Un site de production (cuisine) à Aubervilliers et de livraison, dédié aux maraudes et aux sites de distribution**, avec des emplois d'insertion sur le secteur de la restauration (cuisinier, agent de préparation chaude, agent de plonge) et de la logistique pour livrer.

Les surgelés sont stockés dans un quatrième site, par le prestataire Stef.

L'ACI recherche activement un site pouvant regrouper l'ensemble des activités d'ici 2024, pour faciliter la logistique et éviter les nombreux transferts entre les entrepôts.

B. Le transport

En Ile-de-France, les denrées distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire transitent par **un maillage de plateformes logistiques**, pilotées par la Banque Alimentaire ou par les autres têtes de réseau, pour ensuite **être acheminées vers des associations locales indépendantes ou des antennes des têtes de réseau**.

Le transport en amont des plateformes logistiques

Le transport en amont des plateformes logistiques correspond **à l'acheminement des produits jusqu'aux plateformes logistiques des associations**. Selon les sources d'approvisionnement et les ressources des associations, le transport en amont est réalisé par la plateforme ou par un prestataire externe.

Dons de denrées

Dans le cas des dons de denrées, le transport n'est jamais assuré par les donateurs et toujours à charge de l'association (sauf appui d'un intermédiaire spécialisé comme Phenix ou Linkee).

En cas de dons d'industriels ou via des plateformes logistiques (secteur marchand), le transport de volumes importants **nécessite un équipement significatif pour accueillir un certain nombre de palettes ou encore pouvoir se garer « à quai »** (pas possible avec les véhicules de petite taille). L'équipement (transport, stockage) mais aussi la réactivité demandée pour récupérer des gros volumes de dons favorise finalement la récupération des dons par les acteurs associatifs les plus professionnalisés –Restaurants du Cœur ou Secours Populaire – au détriment de petites associations locales.

Livraisons FSE+

Dans le cas des livraisons FSE+, la **livraison est assurée par le fournisseur rémunéré par le marché**. Selon son organisation et ses capacités de stockage, la tête de réseau fait livrer les produits de manière centralisée dans quelques grands entrepôts ou à un grand nombre de points de stockage.

La livraison des produits FSE+ en grandes quantités contraint les associations à les stocker à un endroit suffisamment grand pour ensuite les ventiler vers des plateformes logistiques ou des points de distribution tout au long de l'année, le transport étant cette fois à leur charge.

Pour les Restaurants du Cœur qui font le choix de stocker les produits chez un prestataire externe, l'association choisit de payer également une prestation de transport pour livrer les produits aux entrepôts départementaux.

Aujourd'hui, le système de livraison du FSE+ évolue et une grande majorité des denrées sont désormais livrées par l'opérateur CALLE (voir [expérimentation pour la période 2021-2027](#)).

Achats

Dans le cas des produits achetés par l'association pour compléter ses autres sources d'approvisionnement, soit les salariés/bénévoles vont chercher directement les denrées jusqu'au lieu de vente, soit les produits sont livrés.

Les derniers kilomètres à la charge des associations/antennes locales

Les derniers kilomètres, c'est-à-dire les trajets depuis la plateforme logistique jusqu'aux points de distribution représentent des **coûts logistiques importants**. Ces coûts sont d'autant plus lourds qu'ils **sont très souvent à charge des associations/antennes locales**, peu équipées en matière de logistique (ressources matériel et humaines) et avec de petits budgets de fonctionnement.

En Ile-de-France, les derniers kilomètres suivent deux schémas :

- la plateforme propose un service de livraison – gratuit ou non
- les associations/antennes locales viennent elles-mêmes chercher les produits.

Trois plateformes aux volumes significatifs en Ile-de-France ne proposent pas de services de livraison aux antennes/associations locales :

- Les deux entrepôts de la BAPIF à Arcueil (94) et Gennevilliers (92), qui alimentent 340 associations²⁴ (7210 tonnes)
- **L'entrepôt A2EF des restaurants du Cœur**, qui alimente 75 antennes des Restaurants du Cœur (4 départements, 10 000 tonnes en 2021)

Dans le cas des entrepôts départementaux du Secours Populaire, **l'organisation varie selon les fédérations** :

- Dans le 91, 95 et le 78, les antennes locales viennent chercher les denrées à la plateforme (seulement 3 jours par mois dans le cas de la fédération du 78). Pour les produits surgelés, la fédération du 91 fait appel à un prestataire.
- Dans le 92, la grande majorité des associations sont livrées (80%), dans le 77, un peu plus de la moitié sont livrées (60%)

²⁴ Sur les 380 associations partenaires de la BAPIF, 40 récupèrent des denrées auprès d'Appro77, qui propose des services de livraison.

Pour les antennes de tête de réseau, venir chercher les denrées jusqu'aux plateformes logistiques (Banque Alimentaire, entrepôt départemental de sa tête de réseau) **implique de posséder un véhicule adapté**.

Selon les ressources au niveau local, les associations possèdent un véhicule, se font prêter des véhicules (par exemple, par la mairie), font appel à un prestataire (plus rare) ou recourent aux **véhicules personnels des bénévoles**. Le coût de la logistique est d'autant moins évalué et pris en compte dans ce dernier cas de figure. Les **équipements sont hétérogènes selon les associations** locales – voiture, camionnette, fourgon, camion – et très souvent, les équipements ne sont **pas équipés pour recevoir les produits frais**.

Les entretiens avec les responsables de plateformes logistiques indiquent que **très peu d'associations locales s'organisent à plusieurs**. Du point de vue de l'optimisation logistique, les équipements de transport des associations ne sont pourtant pas utilisés tous les jours et roulent très souvent à vide ou moitié pleins. **Mutualiser l'équipement** permettrait d'augmenter le taux de chargement des camions, de réduire la distance parcourue, de diminuer l'affluence de véhicules devant les plateformes logistiques (notamment à Arcueil – BAPIF). Des **monographies plus ciblées dans des communes permettraient de documenter plus finement les équipements et dynamiques de mutualisation des associations au niveau local**. Ce focus est d'autant plus pertinent que les associations locales rencontrent les mêmes difficultés de transport pour récupérer les approvisionnements auprès des grandes et moyennes surfaces.

Développer les services de livraison aux antennes locales dans les plateformes logistiques des associations

Face aux difficultés rencontrées par les associations pour venir récupérer les produits, certaines plateformes logistiques proposent des services de livraison :

- **Dans le cadre de l'activité de la tête de réseau** : certaines plateformes des restaurants du Cœur ou du Secours populaire livrent une partie de leurs antennes grâce aux équipements des AD/fédérations
- **Dans le cadre d'une activité proche de celle de grossiste, avec un service de livraison à prix réduit**. Plusieurs exemples en Ile-de-France : le Potager de Marianne (ANDES), Revivre et Appro77. Les trois structures ont en commun de **s'appuyer sur des salariés en insertion et de facturer des coûts logistiques aux structures livrées**. Le potager de Marianne a des frais de participation logistique fixes, Appro77 facture le coût de l'essence et Revivre facture en prenant en compte l'essence, l'amortissement du matériel et le stockage.

Dans les deux cas de figure, le service de livraison demande **une vraie réflexion en matière de logistique et de modèle économique**. Malgré l'optimisation des parcours de livraison grâce à l'inscription des structures dans des plannings de livraison, le système de livraison n'est jamais totalement optimisé, soit par manque de compétences logistiques, manque d'outils performants, coûts importants pour les structures les plus éloignées, ...



Nous on est une AD prestataire, on fait le choix de ne pas livrer. Quelque part ce n'est pas faux, on pourrait très bien se dire qu'on va assurer nous la prestation, mais ça veut dire qu'on transforme la structure, c'est une piste de réflexion. Mais c'est un autre modèle économique, faut prendre des salariés, assurer l'entretien, assurer l'amortissement et amortir les couts. »

Administrateur Entrepôt A2EF, Restaurants du Cœur



La question se pose souvent, avec le temps de trajet en Ile-de-France... Mais ça semble compliqué, pour ça, il faudrait beaucoup de bénévoles, ou un salarié mais ça coute cher. »

Présidente, BAPIF

C. Le tri/les déchets

Une grande partie des donateurs aux associations d'aide alimentaire donnent **des denrées invendues sans effectuer de tri préalable**. Les acteurs associatifs sont donc confrontés à **une part non négligeable de déchets parmi les denrées données**, qui doivent être triés et éliminés. Par ailleurs, **la dépendance des associations aux dons** et la **forte concurrence** entre elles pour bénéficier des sources d'approvisionnement les rend en **incapacité de négocier avec les donateurs**. En refusant une partie des dons, les associations craignent de ne plus être recontactées.

Ce **transfert de responsabilité du secteur marchand vers le monde associatif** interroge, d'autant plus que les associations sont **peu équipées pour gérer les déchets**. Au même titre que les organisation marchandes, les associations sont tenues de trier puis **transporter les déchets vers des installations de traitement conformes à la réglementation relative aux déchets**, induisant des coûts en main d'œuvre et en transport (équipement, essence).

Certaines sources d'approvisionnement sont désignées par les acteurs comme générant moins de déchets à trier. Les **producteurs, les industries, les grossistes ou les entrepôts logistiques des grandes et moyennes surfaces** fournissent des denrées en meilleur état et à date limite de consommation plus longue que les **grandes et moyennes surfaces**. Ces dernières, en bout de chaîne, donnent davantage de produits détériorés, abîmés, d'aspect anormal, dont l'emballage est détérioré, ou dont la date limite de consommation est dépassée. Mais les dons d'industriels, de grossistes ou de plateformes logistiques concernent très souvent des **volumes importants, nécessitant des grandes capacités de tri et de stockage**.

Dans cette perspective, le **potager de Marianne emploie des salariés en insertion pour les activités de tri**. Les grossistes du MIN de Rungis sont souvent confrontés à des palettes abimées et invendables en l'état et préfèrent donner la palette à ANDES que prendre le temps de trier. Néanmoins, cette activité a des limites *« on ne veut pas être une déchetterie des grossistes [...] on accepte de trier et qu'une partie soit jetée mais si c'est 60% de déchets, ça ne va pas. »* (Le potager de Marianne).

Une **étude en cours menée par l'ADEME** (publication prévue en 2023) a pour objectif de **mieux connaître et comprendre les causes du gaspillage alimentaire** qui se retrouve au sein des

associations d'aide alimentaire pour **alerter les parties prenantes** et **tester des solutions de réduction** qui peuvent se trouver en amont (tri et qualité) ou sur place (organisation, stockage...).

D. Des perspectives de mutualisation : retours de l'atelier consultatif du 16 novembre 2022

Lors de l'atelier, les acteurs présents distinguent différents degrés de mutualisation logistique possibles :

- **Une mutualisation des plateformes de stockage souhaitable** (plateforme mutualisée, plateforme partagée). Dans cette perspective, l'association Revivre IDF souhaite s'adosser à d'autres associations pour **mutualiser une plateforme de stockage dans le nord de Paris (projet Optilog)**.
- **Une mutualisation des moyens de transports plus complexe**, dont les modalités restent à étudier plus finement.

Pour les Restaurants du Cœur, la mutualisation d'une **plateforme logistique pour partager le coût de location est envisageable**, tandis qu'une mutualisation des transports apparaît trop complexe. Les **flux de transport sont déjà difficiles à optimiser en interne**.

Dans cette perspective, Revivre IDF a tenté de mutualiser en interne ses circuits de livraison des épiceries et des hôtels sociaux, mais ces derniers nécessitent des modèles des camions (tonnage) différents, avec des horaires de livraison différents. C'est donc **très difficile de mutualiser les derniers kilomètres**. **Une mutualisation pour des grands transports (un nombre important de palettes) ou d'entrepôts semble plus réaliste**.

S'appuyant sur un prestataire pour les livraisons aux volumes importants (plus d'une tonne), le Potager de Marianne questionne l'intérêt, en Ile-de-France, **de mutualiser la demande en prestataires transport pour tirer les prix vers le bas**. Cette démarche pourrait prendre la forme de **contrats d'achat mutualisés**, pour obtenir des services logistiques à coûts moins élevés car concernant de grands volumes.

Les réflexions de mutualisation à tous les maillons de la chaîne (stockage, transport mais aussi organisation de la ramasse) vont dans le sens **des préconisations du GT7 du Cocolupa (diversification des sources d'approvisionnement)**, qui propose pour assurer cette mutualisation la rémunération d'un coordinateur.

2. UN ENJEU DE PROFESSIONNALISATION EN MATIERE DE LOGISTIQUE

A. L'appui sur le bénévolat

Portrait en Ile-de-France

Le secteur de l'aide alimentaire est dépendant du travail bénévole avec **un taux de salariat très faible**. Dans cette perspective, les effectifs de la BAPIF sont constitués à 89% de bénévoles. Même tendance pour les Restos. Le rapport IGAS de 2018 démontre que la valorisation financière du travail bénévole est estimée à **près de 500 millions d'euros en 2017**, soit près du tiers du coût total de l'aide alimentaire en France (IGAS, 2018).

En Ile-de-France, les grands acteurs logistiques s'appuient plus ou moins sur le bénévolat :

Structure	Répartition bénévoles/salariés
Restaurants du Cœur	<p>Au niveau local - Réseau reposant à 100% sur le bénévolat</p> <p>Au niveau des fédérations (entrepôts départementaux) - une majorité de bénévoles (responsables appros, responsable de l'entrepôt, transport...) et, en Ile-de-France, deux entrepôts qui recourent à du salariat d'insertion.</p> <p>Au niveau national - une dizaine de salariés formés aux questions logistiques gèrent l'ensemble des commandes en France : planification, négociations d'achats, suivi des flux, gestion des produits reçus via le FSE+.</p>
BAPIF	Fonctionnement reposant principalement sur le bénévolat : 98 bénévoles et 11 salariés en 2021.
Secours Populaire	<p>Fonctionnement décentralisé, avec des fédérations et des comités locaux indépendants qui recourent de manière différenciée au salariat.</p> <p>Au niveau local – Très peu de salariés.</p> <p>Au niveau des sièges départementaux – variable selon les fédérations, entre 4 et 15 salariés par fédération, avec en moyenne 1 à 2 salariés consacrés aux questions logistiques au sein de l'entrepôt départemental²⁵.</p>

²⁵ Obtenu grâce au questionnaire.

ANDES (épiceries)	En moyenne, il y a deux salariés par épicerie . Opposition entre épiceries sans aucun salariés et épiceries avec des ETP.
ANDES (Potager de Marianne)	Fonctionnement reposant uniquement sur des salariés : 5 ETP encadrants et des salariés en insertion.
Croix-Rouge-Française	Dispositif quasi exclusivement basé sur du bénévolat.
Croix-Rouge Insertion (Appro77)	Fonctionnement reposant sur des salariés en insertion et des salariés encadrants, très peu de bénévoles.
Revivre	Fonctionnement reposant sur des salariés en insertion et des salariés encadrants, et une vingtaine de bénévoles (5ETP).
Phenix	Fonctionnement reposant uniquement sur des salariés.

Les difficultés posées par le bénévolat

Les bénévoles occupent des postes clés en matière de gestion logistique de l'aide alimentaire. Dans le cadre d'un rapport d'information au Sénat en 2018, un questionnaire à destination des associations permet de lister les missions types réalisées par les bénévoles dans le secteur de l'aide alimentaire : chargé d'accueil et d'orientation, **chargé des approvisionnements, chargé de la distribution, chef d'entrepôt, responsable hygiène et sécurité, responsable de partenariats**, animateur d'atelier thématique, assistant administratif/Informaticien (avec notamment la gestion du logiciel de suivi des stocks)²⁶.

La **grande majorité des postes renvoient à des activités logistiques** et rompent avec une image du bénévolat très souvent focalisé sur l'accompagnement des publics et la distribution. Une partie des tâches ne nécessitent pas de contact avec les publics mais sont **surtout techniques, demandant une montée en compétences, à minima en matière d'hygiène et sécurité**.

Des formations en matière de logistique sont proposées par les têtes de réseau et, pour certaines, diffusées aux associations locales indépendantes via le catalogue de la BAPIF en Ile-de-France²⁷. Néanmoins, les nombreuses compétences exigées par l'activité peuvent facilement entrer en conflit avec l'engagement bénévole associatif des personnes, confrontées à des tâches chronophages et complexes n'entrant pas toujours en résonance avec leurs motivations personnelles et militantes.

²⁶ Bazin, Bocquet, (2018). Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver. Sénat. Rapport d'information fait au nom de la commission des finances.

<https://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-0341.pdf>

²⁷ Associations non habilitées ne peuvent pas en bénéficier.

Le recours au bénévolat pour les tâches logistiques pose **plusieurs problématiques aux associations** :

- Une **difficulté à assurer une continuité de l'action** : présence des bénévoles aléatoire ou que certains jours de la semaine, fort turn over
- **Un recrutement des bénévoles de plus en plus complexe**, notamment depuis la crise sanitaire avec la perte d'un certain nombre de bénévoles âgés, un taux d'engagement en baisse en 2022²⁸ et **une progression du bénévolat occasionnel**, moins dense et **pas forcément compatible avec des missions logistiques très prenantes**.
- Un secteur associatif confronté à **une injonction à la professionnalisation** de plus en plus forte (réglementations, contrôles, volumes de masse)

Plusieurs verbatims permettent d'illustrer ce phénomène :



On fait appel à des bénévoles... mais ce sont des bénévoles donc c'est très aléatoire. La logistique on est là à 8 heures et peut être on revient à 15 heures, ça ne colle pas forcément aux attentes des bénévoles. La logistique c'est très dynamique. »

Appro77



On doit composer avec la disponibilité dans les compétences du bénévolat. [...] Si je suis bénévole, c'est pas pour me retrouver dans une entreprise comme avant. Mais ici ce n'est pas un jeu de pétanque non plus ! »

Revivre Ile-de-France



Il y a des choses qu'on ne peut plus demander à des bénévoles sur la durée et si on veut se développer, il faut de nouveaux salariés. C'est moins une évolution du bénévolat qu'une professionnalisation à marche forcée contre le gré des associations. Si on est contrôlé par un commissaire au compte, on ne peut pas dire « la personne s'occupe de ses petits-enfants » il faut des salariés. Cette professionnalisation est imposée, c'est ça ou alors on va stagner, mais on veut aider plus de personnes, il faut être présent dans plus d'endroits.

Secours Populaire

²⁸ France Bénévolat, IFOP (2022). L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2022. https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/actualites/NOTE_COMPLETEE_FranceBenevolat-IFOP-2022_DEF1705.pdf

B. Le modèle des chantiers d'insertion

En Ile-de-France, **7 plateformes logistiques recourent à de l'emploi d'insertion** spécialisés dans la logistique de l'aide alimentaire (6 chantiers et une entreprise d'insertion).

Association	Nbre de CDDI en moyenne sur l'année 2021
Restaurants du Cœur – Entrepôt Z2EF (Rungis – 94) Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI)	En moyenne : 24 CDDI
Restaurants du Cœur – Entrepôt 93 (Villepinte – 93) ACI	En moyenne : 46 CDDI
Restaurants du Cœur – Entrepôt 95 (Argenteuil) ACI	En moyenne : 10 CDDI
Restaurant du Cœur – AD75 ACI	-
Appro 77 – Croix Rouge Insertion (Savigny-le-Temple – 77) ACI	En moyenne : 10 CDDI
ANDES – Le Potager de Marianne (Rungis, 94) ACI	En moyenne : 70 CDDI
Revivre (Morangis, 91) Entreprise d'insertion (EI)	En moyenne : 7 CDDI

Le recours au salariat d'insertion plutôt qu'au bénévolat permet de former dans la durée des personnes à des fonctions logistique et **d'assurer une continuité des missions sur la semaine et durant plusieurs mois**. Pour certaines structures, c'est par ailleurs le **seul moyen de trouver un équilibre économique viable**, quand bien même très **fragile**.

C'est aussi une activité avec **une forte valeur sociale ajoutée** :



C'est gagnant-gagnant, on va assurer la formation de gens au chômage et, grâce à eux, on va pouvoir préparer la distribution alimentaire pour les plus démunis. D'un point de vue social, c'est une opération très intéressante pour le collectif »

A2EF



C'est deux pôles [insertion et aide alimentaire] qui font que l'un a besoin de l'autre et inversement. Pour distribuer, on a besoin de chauffeurs et eux ont besoin d'activité. Je ne place pas l'un devant l'autre. »

Revivre, Ile-de-France

En revanche, le salariat d'insertion **ne peut pas répondre aux mêmes exigences que le salariat classique**, ne faisant pas des plateformes logistiques recourant au salariat d'insertion de véritables entreprises logistiques : « On voit que pour certaines prestations, les AD sont soucieuses, exigeantes. Il faut les rappeler en disant « attendez on n'est pas des professionnels, c'est un atelier d'insertion » ». (A2EF) ou encore « Il y a une forte rotation, le cœur du métier c'est l'accompagnement. La production c'est un support d'activité, ce n'est pas les mêmes niveaux d'exigence et d'attente que les entreprises » (Appro77). Dans cette perspective, Revivre Ile-de-France **fait le choix du statut d'entreprise d'insertion, en bout de chaîne du point de vue de l'autonomie et de capacité de la personne :**



Ils apprennent un métier mais il n'y a pas de cadence. Il y a des horaires mais ce sont des gens qui ont tous des accidents de la vie, ont tous été au chômage entre 1 an et 10 ans. La remontée est un peu compliquée pour eux [...] »

Revivre



A la différence d'une entreprise d'insertion, qui a vocation à acquérir de la compétence, nous les personnes viennent, se lèvent le matin, intègrent un collectif »

Le potager de Marianne

Par ailleurs, le **paradoxe de l'emploi d'insertion** – former et préparer les personnes à partir – participe à fragiliser l'activité d'un point de vue logistique : « c'est un discours compliqué, on veut les former à la logistique et à la livraison mais on veut qu'ils partent. » (Revivre), « C'est le but du jeu, une fois que les salariés ont acquis les compétences et outils nécessaires, ils s'en vont » (Appro77).

Par exemple, les **difficultés de recrutement se retrouvent aussi pour les postes salariés** (en insertion ou non). Les Restaurants du Cœur, qui cumule 4 chantiers d'insertions pour les questions logistiques en Ile-de-France, **témoigne d'une « crise du recrutement »**, plus particulièrement pour les **postes salariés de gestion de plateforme logistique et les postes de chauffeur**.

3. DES CONTRAINTES DIFFERENCIÉES SELON LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

PROVENANCE DES DENREES	AVANTAGES POUR LES ASSOCIATIONS	CONTRAINTES POUR LES ASSOCIATIONS
PRODUITS FSE+	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement prévisible (date de livraison, types de produits et circuits de distribution connus) ▪ Coût faible ▪ Approvisionnement en grande quantité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calendrier des livraisons par les prestataires rigide (peu de choix dans les dates de livraison, livraison en gros volumes) mais <u>expérimentation</u> d'une nouvelle organisation. ▪ Nécessite de fortes capacités de stockage ▪ Peu de diversité des produits (catalogue resserré à 31 produits) ▪ Qualité des produits pas toujours appréciée ▪ Difficulté à trouver des prestataires européens (en 2022) ▪ Ne bénéficie qu'aux associations habilitées
DONS D'INDUSTRIES AGROALIMENTAIRE OU DE PLATEFORMES LOGISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coûts faibles (produits gratuits et coûts de transport et de stockage à charge des associations) ▪ Dons souvent en grande quantité et avec des dates limites de consommation moins courtes que les dons de grande et moyennes surfaces 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réactivité forte demandée ▪ Livraisons par palettes : difficulté de stockage et de tri de grandes quantités ▪ Faible capacité de négociation des associations (en cas de refus de l'intégralité des dons, l'association n'est pas recontactée, mise en concurrence des associations) ▪ Peu de prévisibilité des dons ▪ Difficulté à écouler les stocks d'un produit reçu en grande quantité
RAMASSE AUPRES DE SUPERMARCHÉS, COMMERÇANTS, MARCHÉS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coûts faibles (produits gratuits et coûts de transport et de stockage à charge des associations) ▪ Proximité des enseignes avec les centres de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réactivité forte demandée ▪ Faible capacité de négociation et concurrence entre les associations ▪ Qualité inégale des dons selon les partenariats et travail de tri et de gestion des déchets à la charge des associations ▪ Date limite de consommation très courte ▪ Dons en quantités variables ▪ Logistique quotidienne (faire la tournée, trier) chronophage pour des associations souvent peu équipées
DONS AGRICULTEURS OU PRODUCTEURS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité des denrées et produits appréciés ▪ Coûts faibles (produits gratuits et coûts de transport et de stockage à charge des associations) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté à nouer des partenariats en Ile-de-France ▪ Peu de prévisibilité des dons ▪ Dons souvent très éloignés mais en petite quantité

	associations) ou à prix réduits	
DONS ISSUS DE COLLECTES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coûts faibles (produits gratuits et coûts de transport et de stockage à charge des associations) ▪ Possibilité d'orienter les collectes vers des produits manquants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation de nombreux bénévoles pour préparer, collecter, trier ▪ Nécessite forte capacité de stockage, entraînant un recours à des espaces temporaires de stockage coûteux
ACHATS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement prévisible (date de livraison, types de produits et circuits de distribution connus) ▪ Achat de produits manquants ▪ Achats de produits avec des DLC moins courtes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poids dans les budgets des associations : nécessite des ressources pour trouver les financements nécessaires (subventions, appels à projets, dons de particuliers, participation financière des bénéficiaires) ▪ Nécessite pour les petites structures des groupements avec d'autres associations pour négocier des tarifs avantageux

Zoom sur le FSE+

Des coûts logistiques importants pour les associations

Malgré la prise en charge d'une partie de la logistique par le prestataire européen – financé par le FSE+ - et la **compensation financière perçue pour la logistique (7%)**, une grande partie des coûts logistiques liés au FSE+ restent à charge des associations.

Plus concrètement, alors que les livraisons sont limitées au cours de l'année, demandant aux associations de stocker de grandes quantités, la grande majorité des antennes locales de distribution ne disposent pas d'espaces de stockage suffisant. Les têtes de réseaux redistribuant le FSE+ sont donc contraintes :

- De **louer, acheter ou d'avoir recours à des prestataires** pour stocker des volumes significatifs de denrées
- De **financer des trajets pour livrer les produits aux antennes locales** tout au long de l'année ou de demander aux antennes de venir les chercher à différents points du territoire
- De **recourir à des prestataires pour les produits spécifiques** (ex. produits surgelés).

Un choix limité de denrées

Le **catalogue des denrées est limité à 31 denrées** et fait très souvent l'objet de **tractation et négociation entre les associations et l'Etat**, avec une cristallisation des tensions autour de produits symboliques comme la boîte de raviolis.

Pour les acteurs gestionnaires, il faut à la fois répondre à une **demande de davantage de variété et respecter des règles sanitaires et d'hygiène strictes**. Le parti pris reste le même depuis 2014 : le catalogue permet **de fournir un nombre restreint de denrées**, qui correspondent à des denrées alimentaires de base. Il est demandé aux associations de **compléter l'offre avec par d'autres canaux d'approvisionnement**.

Par ailleurs, la complexité des marchés de denrées du FSE+ et le peu de ressources humaines pour les gérer limite aussi le nombre de denrées du catalogue. En 2022, de nombreux lots n'ont pas trouvé preneurs (infructueux ou résiliés²⁹) malgré des volumes importants sur plusieurs années assurés pour les producteurs.

Une expérimentation pour la période 2021-2027

L'expérimentation dans le cadre du changement de programme (FEAD à FSE+) **répond à la recommandation 2 du rapport IGAS (2018) pour remédier aux dysfonctionnements du FEAD** : « Mener, en liaison avec les structures associatives bénéficiaires du FEAD, une étude pour déterminer les coûts complets de la distribution de denrées dans le dispositif actuel ». L'expérimentation entend tester une **nouvelle organisation logistique pour 5 produits du FSE+**, qui consiste à **scinder l'achat de denrées de la logistique de stockage et de livraison**.

L'expérimentation sera étendue à l'ensemble des produits secs – environ 28 – en 2023.

²⁹ Les lots résiliés sont la conséquence de la guerre en Ukraine.

	Fonctionnement hors expérimentation	Expérimentation sur 5 denrées en 2022
Organisation globale	<ul style="list-style-type: none"> - L'attributaire du marché doit fournir les denrées mais également des services logistiques pour livrer les denrées aux points de livraison des associations 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 5 denrées sont achetées à 5 fournisseurs ou plus³⁰. - La DGCS finance un prestataire logistique – l'entreprise Caille. Les fournisseurs livrent les denrées à la plateforme logistique de Caille à Soisson. Caille se charge ensuite de les livrer aux différents points de livraison.
Attributaires des marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Ce fonctionnement favorise les grandes entreprises intermédiaires et écarte des entreprises productrices sans compétences logistiques - Difficulté à trouver des fournisseurs en légumes (en conserve) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux acteurs retenus grâce à l'expérimentation : Lactalis et D'Aucy.
Livraisons	<ul style="list-style-type: none"> - chaque fournisseur livre ses produits aux nombreux points de distribution des associations. - une association devra gérer autant de livraisons que de produits commandés. 	<ul style="list-style-type: none"> - En regroupant les denrées au sein d'une seule plateforme logistique, Caille peut livrer régulièrement chaque association avec un seul camion multiproduits, c'est-à-dire contenant différents produits FSE+ commandés par l'association. - meilleure répartition des livraisons dans le calendrier.
Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> - factures à gérer avec l'ensemble des attributaires des marchés. La difficulté à les réunir entraîne le non remboursement par l'Union européenne d'une partie des sommes engagées et une compensation par des fonds nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - un seul logisticien regroupe toutes les factures, à renvoyer par la DGCS à la Commission européenne pour bilan.

L'expérimentation sera étendue à l'ensemble des denrées (sauf surgelés) en 2023.

Vous pouvez consulter [l'annexe 2](#) en savoir plus sur le circuit logistique des produits FSE+.

³⁰ Une denrée peut concerner plusieurs fournisseurs.

V. COOPERER AUTOUR DES QUESTIONS LOGISTIQUES POUR LEVER DES CONTRAINTES : LE CAS DES PLATEFORMES MUTUALISEES

La coopération dans le cadre de l'activité de l'aide alimentaire doit prendre en compte les **spécificités de son fonctionnement**, qui diffère du monde marchand, avec notamment :

- des **acteurs peu coordonnés entre eux**,
- avec des **moyens financiers inégaux, éclatés** (différentes sources de financements) et qui ne rentrent pas en cohérence les uns avec les autres
- une **dépendance au bénévolat**, qui pose des problématiques d'engagement non continu et de formation aux tâches logistiques,
- une **mauvaise visibilité des besoins et des difficultés à anticiper les flux de denrées** (ramasses, collectes).

1. LA NOTION DE MUTUALISATION

Les références fréquentes à la mutualisation de l'aide alimentaire s'inscrivent dans un contexte de mutation plus global du secteur de la logistique **vers des pratiques logistiques collaboratives** - **comme la mutualisation** – pour rationaliser ensemble les circuits logistiques et **réduire notamment les coûts de transport et de stockage**. Les services proposés par la **BAPIF, Revivre Ile-de-France, le Potager de Marianne ou Appro 77** auprès de nombreuses associations s'inscrivent dans une dynamique de mise en commun de services logistiques.

Pour le secteur de l'aide alimentaire, la mise en commun entre plusieurs structures peut se faire à différents maillons de la chaîne logistique et consiste plus concrètement à mettre en commun :

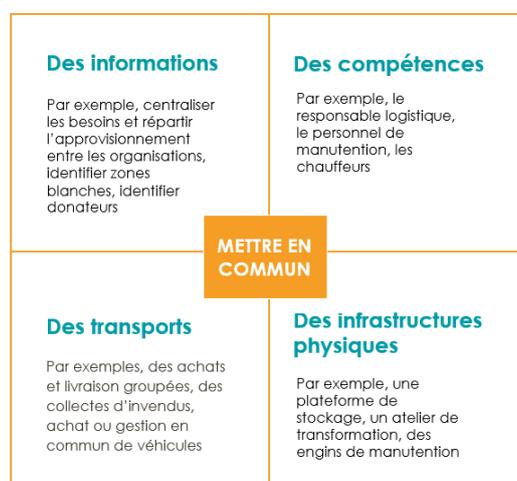


Figure 13. La mise en commun sur la chaîne logistique, Ansa (2022)

Dans le secteur de l'aide alimentaire, le travail de diagnostic a permis de distinguer :

- des mutualisations **au sein d'une même association**.
Par exemple :
 - les restaurants du Cœur portent une politique de mutualisation en interne, avec le développement de plateformes nationales et semi régionales comme l'A2EF pour soutenir les plateformes départementales
 - les comités locaux du Secours populaire se structurent le plus souvent autour d'une plateforme départementale.
- des **mutualisations entre les associations** : plus rares, avec des acteurs qui ont le sentiment que les pratiques de mutualisation peinent à se mettre en place en Ile-de-France pour différentes raisons : des cultures de travail différentes, de la concurrence, ou encore des difficultés à trouver des ressources à partager.

La mise en place de deux plateformes partagée et/ou mutualisée en 2022 en Ile-de-France va dans le sens d'une mutualisation des moyens entre les associations.

	Plateforme « Au bon transit »	Plateforme de Bonneuil-sur-Marne
Définitions	<u>Plateforme mutualisée</u>	<u>Plateforme partagée</u>
Historique	Besoins repérés par les acteurs Dyonésiens (associations, collectifs citoyens) et par la Ville de Saint-Denis dans le cadre de la création de nouvelles épiceries.	Besoins repérés dans le cadre de l'instance de coordination départementale.
Financements	France Relance, ville de Saint-Denis, DRIAAF, ECPCI Plaine Commune	France Relance
Porteur(s)	L'association Appui, qui pilote la plateforme, c'est-à-dire les approvisionnements, le stockage et les livraisons (via une structure d'insertion les Cyclopes).	L'Association Emmaüs est gestionnaire mais pas pilote de la plateforme. L'ensemble des structures adhérent et disposent de la plateforme selon leurs besoins.
Associations « bénéficiaires »	8 structures reçoivent des livraisons de denrées. Paiement d'une petite participation logistique (environ 10% du prix de livraison) .	8 associations partagent le lieu, disposent chacune d'un espace palette et empruntent le véhiculent de la plateforme si besoin pour acheminer les denrées. Habilitation nécessaire. Accès gratuit à la plateforme.
Mutualisation	Des approvisionnements, du lieu de stockage et de la livraison.	Du lieu de stockage et d'un camion, réservable par les associations

2. LA PLATEFORME MUTUALISEE « AU BON TRANSIT »

Se référer à la définition de Plateforme mutualisée.

Créée et gérée par l'**Association Appui**, la plateforme alimentaire solidaire « Au bon transit », située à Saint-Denis, ouvre ses portes en septembre 2022. Entre le 20 septembre et le 28 octobre 2022, un peu **moins de 5 tonnes sont collectées ou achetées et distribuées, via un circuit de cyclo-logistique, à 8 structures associatives de Saint-Denis, Stains et Aubervilliers**. Les denrées livrées par la plateforme représentent **une source d'approvisionnement complémentaire** aux autres (ramasses, produits de la Banque Alimentaire) et s'inscrivent dans **une logique d'approvisionnement durable** (impact carbone réduit, produits de qualité).

Les structures associatives **mutualisent des services logistiques (approvisionnements, stockage, livraison) via un acteur associatif**, qui pilote l'action de bout en bout. La plateforme « Au bon transit » n'est pas un modèle de plateforme partagée, où chaque structure occupe un espace.



Figure 15. Extrait présentation d'Appui au Copil de la plateforme en juin 2022



Figure 14. Affiche de présentation de la plateforme

La mise en place de la plateforme

- Pendant le 1er confinement, le **travail en réseau d'associations dyonésiennes et de collectifs citoyens** a permis de récolter des volumes importants de denrées, stockés dans le gymnase de la ville. Cette mise en commun a très vite constitué une source d'approvisionnement importante et la **mobilisation citoyenne fait remonter le besoin urgent d'avoir un espace mutualisé adapté pour la logistique**.

- Depuis 2020, la ville de Saint Denis accompagne la **consolidation du maillage des épiceries de la ville avec la création de nouvelles épiceries**. Mais celles-ci ont des difficultés à trouver des locaux ou ont une capacité de stockage très limitée. La plateforme « Au bon transit » répond aussi en partie à cette demande.

Portage/gouvernance/coopération de la plateforme

- L'association Appui monte et porte la plateforme logistique « Au bon transit ».
- Livraisons hebdomadaires auprès de 8 structures associatives, dont 4 épiceries sociales et solidaires.
- Les structures ne sont pas des clientes mais des partenaires.
- Les structures participent financièrement aux coûts de la livraison (environ 10% des coûts de livraison)

Moyens financiers et matériels

- Installation dans l'espace commercial de l'ancienne poste principale de la ville réaménagée pour les activités logistiques de la plateforme.
- Convention avec hébergement gratuit jusqu'à fin 2023.
- 438m2 dont 30m2 de froid positif, une capacité de stockage d'environ 25 palettes de produits secs et 18 palettes de produits frais.

Financements

- Soutien la ville de Saint-Denis : aide à l'accès aux locaux et subvention
- Soutien de l'Etat (France relance) : 63 000 depuis janvier 2021.
- Soutien de l'Etat (DRIAAF) : financement de la chambre froide.
- Soutien de l'EPCIE Plaine Commune
- Participation financière des structures

Pérennité :

- Les locaux ne sont garantis que jusqu'à décembre 2022 avec forte probabilité de reconduction du bail pour 2023.
- Discussions en lien avec Plaine Commune pour trouver de nouveaux locaux.

Moyens humains

- Une cheffe de la plateforme, un directeur de l'association (0,20 ETP) et un salarié en insertion deux matinées par semaine
- Travail en réseau avec des structures d'insertion déjà existantes : Taffé Maffé (aussi porté par Appui), les Cyclopes.

Approvisionnements

- Produits frais et matières premières privilégiés
- Aller vers plus de qualité, quitte à refuser des produits donnés et en diversifiant les sources d'approvisionnement
- propose des approvisionnements complémentaires aux structures, qui se rendent à la fois à la BAPIF et à la plateforme « Au bon transit »
- ne se positionne pas dans la récupération des dons auprès des grandes et moyennes surfaces pour ne pas faire concurrence aux épiceries, sauf s'il s'agit de volumes importants que les épiceries ne peuvent pas stocker. Par exemple, une des associations partenaires a une convention avec la Plateforme carrefour, récupère énormément et vient déposer une partie des denrées à la plateforme « Au bon transit » pour qu'elle les redistribuent aux autres associations partenaires.

Fournisseurs et partenariats :

- Dons : Bio coop IDF, Carrefour Supply chain, membres du réseau Solaal, Cycloponics, Ferme des bois bourdons
- Achat : Sauvegarde 95, Appro 77
- Partenariat en cours avec le comptoir dyonisien (récolte des invendus de leurs épiceries) et la ferme des possibles de Stains
- Partenariat avec la ferme des bois bourdons pour monter un atelier avec les habitants des assos partenaires sur place

Livraison et distributions

- Livraison à Saint-Denis et Sains
- Mise en place d'un partenariat avec les Cyclopes (Régie de quartier de Stains) pour la livraison de denrées en vélo (cyclo-logistique)
- Mobilisation du Camion réfrigéré du Restaurant social Taffé Maffé

3. LA PLATEFORME PARTAGÉE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

Financée dans le cadre de France Relance, la plateforme de Bonneuil-sur-Marne est **partagée par 8 associations du Val-de-Marne**. Les associations y **stockent des denrées chacune dans leur espace palette et viennent les chercher en fonction de leurs besoins**. Elles peuvent emprunter un véhicule pour les livraisons, acheté dans le cadre du projet. **Un poste de coordinateur est aussi financé par le projet** et gère les tâches logistiques sur place.



« Chaque association a son ADN, sa politique d'achat, d'approvisionnement... Ce qui change, c'est de pouvoir stocker les dons à la plateforme partagée. [...]. Partagée, et non pas mutualisée, la différence est là. Après on mutualise des choses ensemble mais pas tout. Là on ne mutualise pas les approvisionnements, chacun son identité, chacun ses besoins. Mais quand on a des surplus, là on mutualise. Et on mutualise nos cerveaux quand on a besoin de quelque chose, et on se rend des services. C'est un gâteau partagé. » (Emmaüs).

La mise en place d'une plateforme partagée dans le 94

- Fin 2020, en contexte de crise sanitaire et sociale, le préfet du Val-de-Marne met en place une instance de coordination départementale avec les principaux acteurs de l'aide alimentaire présents sur le département. L'instance a permis de faire un recueil des besoins des associations, qui ont mis en avant des difficultés de stockage.
- Les associations partagent aussi des difficultés de transport : absence de financement pour avoir un véhicule pour certaines, véhicules usagers ne rentrant plus dans le cadre réglementaire pour d'autres.
- Un projet de plateforme partagée semble répondre aux besoins exprimés par les associations en réunion de coordination et la DRIHL contacte 19 associations pour les inviter à participer au projet.
- 7 sont intéressées, les autres n'en ressentent pas le besoin ou sont trop éloignées de la commune de Bonneuil.

Portage/gouvernance/coopération

- Porteur : l'association Emmaüs est gestionnaire et en responsabilité de la plateforme. C'est l'association qui a déposé le projet France Relance, mais le dossier a été écrit à 6 mains, avec la Croix-Rouge et la fédération du Secours Populaire du 94.
- Les associations adhérentes à la plateforme signent une convention tripartite avec la DRIHL et Emmaüs.
- 7 associations sont adhérentes : la Croix-Rouge, le SPF94, Espoirs, Espoirs kid, Humanité, Bienfaisance MLK et Azel.
- Gratuité totale de la plateforme pour les associations.
- L'habilitation est le seul prérequis pour bénéficier de la plateforme.

Moyens financiers et matériels

- Espace de 550 m², avec une capacité de stockage de 390 palettes en sec au sein d'une zone industrielle à Bonneuil-sur-Marne. Pas de stockage en froid.
- Financements France Relance à 90%, qui permet de payer un poste de coordinateur et d'acheter notamment un véhicule partagé (20m³) et des transpalettes.

Approvisionnements

- Chaque association a ses propres circuits d'approvisionnement (BAPIF, ramassés, achats) et stocke une partie ou la majorité de ses approvisionnements à la plateforme partagée. Contrairement à la plateforme « Au bon transit », les circuits d'approvisionnement ne sont pas mutualisés.
- L'espace de stockage au sein de la plateforme permet aux associations d'accepter des dons d'industriels en grande quantité. En cas de surplus, les denrées sont partagées avec les autres associations adhérentes à la plateforme.

Perspectives

- Questionnement sur la pérennité de la plateforme à la fin des financements France Relance
- Pistes de travail : chantier d'insertion avec métier de manutention et recrutement au sein de la zone industrielle dans laquelle est située la plateforme.

VI. RECOMMANDATIONS

Ces recommandations ont été précisées et travaillées lors d'un atelier consultatif le 16 novembre 2022.

Axe 1 – Améliorer les circuits logistiques et la qualité des denrées distribuées en favorisant les achats

Recommandation 1 - Favoriser les achats des associations en subventionnant davantage les achats.

Via le fonds national pour une aide alimentaire durable, en cours de discussion au sein du Cocolupa. Aux décideur·ses politiques nationaux et aux services déconcentrés de l'Etat

Axe 2 – Améliorer les circuits de livraison pour décharger les petites associations et optimiser les coûts

Recommandation 2 - Subventionner davantage le volet transport et livraison au sein des plateformes logistiques en Ile-de-France (matériel, postes dédiés).

Aux services déconcentrés de l'Etat et collectivités territoriales

Recommandation 3 - Expérimenter des circuits mutualisés de livraison avec les associations bénéficiant de produits de la BAPIF (sur les sites d'Arcueil et Gennevilliers)

A la BAPIF et aux associations partenaires

Recommandation 4 – Produire une étude de faisabilité pour la mutualisation des moyens de transport entre plusieurs associations (modalités, coûts, ...)

Aux décideur·ses politiques nationaux, aux services déconcentrés de l'Etat et collectivités territoriales

Axe 3 – Favoriser les activités d'insertion en lien avec les activités logistiques de l'aide alimentaire pour ne pas reposer uniquement sur du bénévolat

Recommandation 5 - Réunir en groupe de travail régional les SIAE de la logistique de l'aide alimentaire et les associations intéressées, pour monter en compétences sur les modèles économiques possibles, se soutenir, et définir des besoins.

Aux réseaux de l'IAE

Recommandation 6 - Aider au développement et à la pérennisation des grossistes associatifs s'appuyant sur des modèles SIAE d'insertion (comme Revivre, Appro77 ou le Potager de Marianne en Ile-de-France).

Via le fonds national pour une aide alimentaire durable, en cours de discussion au sein du Cocolupa et via les financements IAE.

Axe 4 – Améliorer les conditions de stockage des associations

Recommandation 7 - Permettre l'accès à des lieux de stockage significatifs pour les associations par les pouvoirs publics à différents échelons (local, départemental, régional), notamment dans le nord de la Région.

Aux services déconcentrés de l'Etat et collectivités territoriales

Recommandation 8 – Inciter à la mutualisation des lieux de stockage entre les associations, en particulier les plateformes logistiques, sur le modèle de l'entrepôt partagé de Bonneuil-sur-Marne (94).

Aux associations

Axe 5 – Améliorer les circuits logistiques via le recours à des prestataires financés par les pouvoirs publics

Recommandation 9 – Evaluer l'impact de l'expérimentation démarrée en 2022 dans le cadre des denrées FSE+ sur les différents réseaux (recours à un prestataire CAILLE au niveau national, financé par la DGCS).

Aux décideur·ses politiques nationaux

Recommandation 10 - Etudier la faisabilité de financer un prestataire logistique, sur le modèle de l'expérimentation DGCS avec CAILLE, qui interviendrait sur tout un département ou toute la région pour venir en appui des associations pour du transport et du stockage (modalités et coûts à définir).

Aux services déconcentrés de l'Etat et collectivités territoriales

Axe 6 – expérimenter des approches alternatives pour assurer une aide aux personnes en situation de précarité alimentaire

Recommandation 11 – Mener une expérimentation francilienne basée sur des transferts monétaires (coupons, cartes prépayées) en complément à la distribution de denrées pour pallier aux contraintes de transport et de stockage et aux difficultés d'approvisionnement de certains produits. L'expérimentation pourrait s'inscrire dans la continuité du projet Passerelle mené par Action contre la faim (Mission France) et la Fondation de l'Armée du Salut à Montreuil en 2022.

Via le fonds national pour une aide alimentaire durable, en cours de discussion au sein du Cocolupa. Aux décideur·ses politiques nationaux et aux services déconcentrés de l'Etat

ANNEXE 1 – CIRCUITS DES DENREES FSE+ (DOCUMENT DGCS)

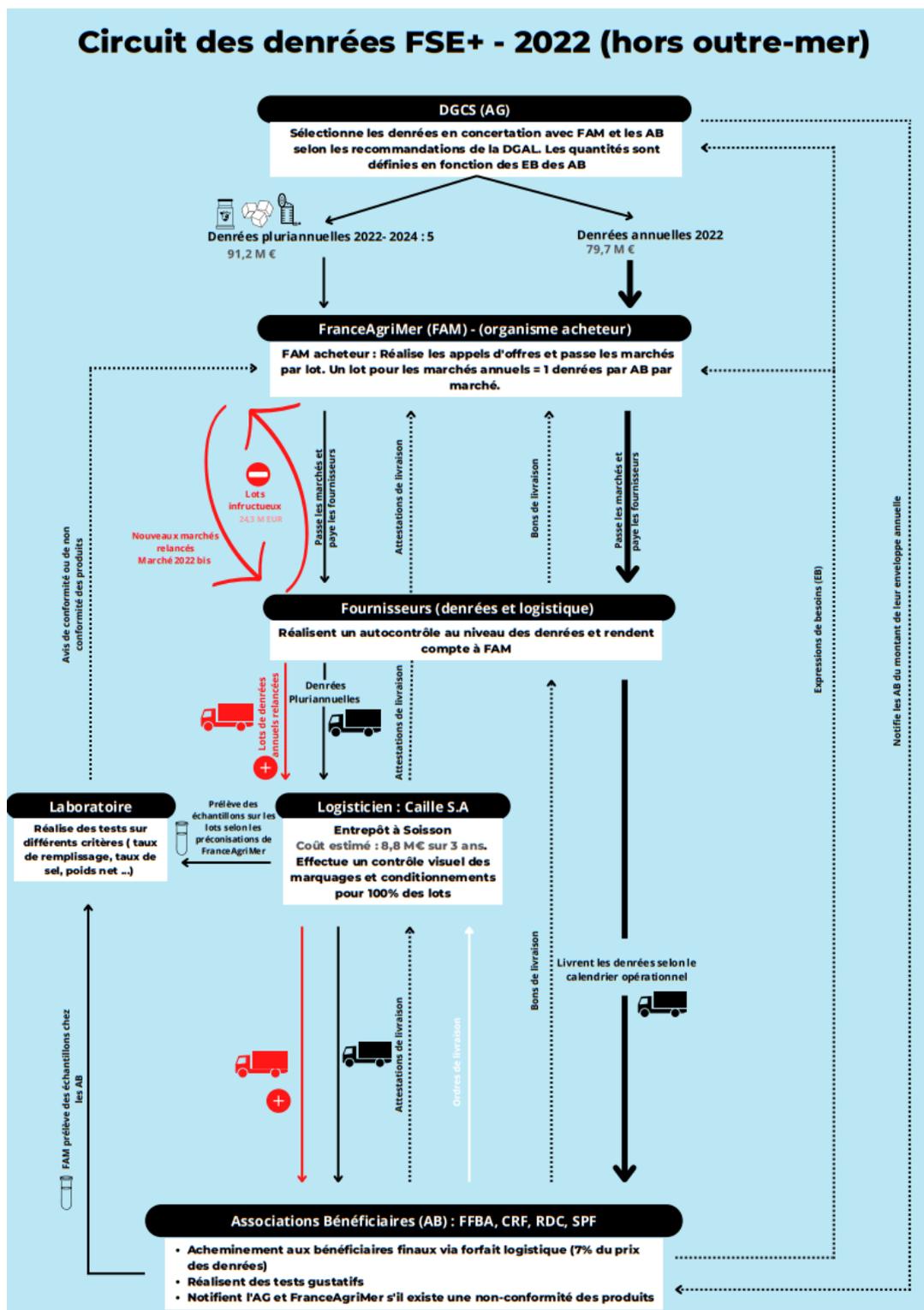


Figure 16. Circuit des denrées FSE+, DGCS (2022)

ANNEXE 2 – CATALOGUE DES DENREES FSE+ 2022

	Famille	Conservation	Choix produits
1	Aide culinaire	Ambiant	Farine
2	Aide culinaire	Ambiant	Huile de Tournesol 1L
3	Aide culinaire	Ambiant	Sucre
4	Aide culinaire	Surgelé	Beurre doux surgelé
5	Boisson	Ambiant	Café
6	Dessert	Ambiant	Compote Pomme 4x100g
7	Dessert	Ambiant	Conserve Ananas 1/2
8	Féculents	Ambiant	Pâtes Spaghetti 500g
9	Féculents	Ambiant	Riz 500g
10	Féculents	Ambiant	Couscous 500g
11	Féculents	Ambiant	Pois chiche 1/2
12	Féculents	Ambiant	Flocons de pdt 500g
13	Féculents	Ambiant	Haricots rouges 1/2
14	Laitage	Ambiant	Lait 1/2 écrémé
15	Laitage	Frais	Emmental
16	Légumes	Ambiant	Ratatouille 1/2
17	Légumes	Ambiant	Velouté de légumes 1L
18	légumes	Ambiant	Tomates 1/2
19	Légumes	Ambiant	Champignons 1/2
20	Légumes	Ambiant	Petit-pois / carottes
21	Légumes	Ambiant	Haricot vert
22	Légumes	Ambiant	Flageolet
23	Petit déjeuner	Ambiant	Céréales pétales chocolats
24	Petit déjeuner	Ambiant	Chocolat en poudre
25	Petit déjeuner	Ambiant	Confiture fraise
26	Plat cuisiné	Ambiant	Raviolis 1/2
27	Protéine	Ambiant	Thon naturel 1/4
28	Protéine	ambiant	Maquereau tomate 1/4
29	Protéine	Surgelé	Filet de poisson blanc
30	Protéine	Surgelé	Cuisse de poulet plein air
31	Protéine	Surgelé	Steak haché 15%

ANNEXE 3 – METHODOLOGIE

<p>Des entretiens approfondis</p>	<p>18 entretiens approfondis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain Jézéquel – Président Revivre (dans le monde) – février 2022 - Louis Cantuel, Pascal Decoopman - Responsables pôle institutionnel et stratégique et pôle logistique - Restos du Cœur (national) – mars 2022 - Sacha Hoyau (DGCS), Maïwenn L’Hoir (DGAL) – mars 2022 - Nathan Bardin - MIN Rungis chantier ANDES – Avril 2022 - Pierre Abovici – Administrateur délégué - MIN Rungis chantier Restos – Avril 2022 - Alexia Boisramé – Coordinatrice IDF et Olivier Grignon – président niveau régional IDF - Secours Pop – Délégation IDF et 91 – avril 2022 - Franck Roblin – Président Revivre IDF – juin 2022 - Nicole Farlotti - présidente BAPIF – juin 2022 - Fatima Merzouki, Tamine Gharib-Ali-Barura – service DGCS FSE+ – juin 2022 - Flavien Guittard – Directeur CR Insertion Appro 77 – Marco Ravelo Joana - juin 2022 - Stéphanie Colas – Pilote plateforme 94 – juin 2022 - Yann Auger – Directeur général ANDES – juillet 2022 - Benjamin Masure – Directeur Appui – Juillet 2022 - Annie Poudroux – Directrice territoriale de l’action sociale Croix Rouge Essonne –juillet 2022 - Clément Carreau – Phenix – Septembre 2022 - Laure de Biasi, Corinne Ropital - Institut Paris Région - Septembre 2022 - Valérie Bettinger - Département Inclusion par l'accès aux Biens Essentiels Croix Rouge française – Octobre 2022 - Julie Veillot – Linkee – Octobre 2022
<p>Des observations</p>	<p>7 visites sur site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chantier d’insertion ANDES (MIN Rungis) - chantier Restos (MIN Rungis) - Site BAPIF (Arcueil) - Plateforme Revivre IDF (Morangis) - Plateforme Appro 77 (Savigny-le-Temple - juin) - Plateforme 94 (Bonneuil sur Marne - juin) - Plateforme Saint-Denis (Saint-Denis – juillet)
<p>Un atelier</p>	<p>16 novembre 2022</p>

Un questionnaire

Questionnaire diffusé à ans le réseau du SPF via Alexa Boisrame et dans le réseau des Restaurants du Cœur via Caroline Courtel).

ANNEXE 4 – BIBLIOGRAPHIE

Ansa, (2021). Enjeux d'approvisionnement dans l'aide alimentaire https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-04/4_Synthese_Enjeux_Appros_Aide_Alim.pdf

Bazin, Bocquet, (2018). Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver. Sénat. Rapport d'information fait au nom de la commission des finances. <https://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-0341.pdf>

Combes, Ughetto, (2009). La professionnalisation des associations : une entrée par le travail. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00373103>

Croix-Rouge française, Fédération française des banques alimentaire, Restaurants du Secours, Secours Populaire français, (2011). Guide des bonnes pratiques d'hygiène de la distribution de produits alimentaires par les organismes caritatifs. https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/documents/pdf/gph_20115943_0001_p000_cle0e8e3f.pdf

France Bénévolat, IFOP (2022). L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2022.

https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/actualites/NOTE_COMPLETE_FranceBenevolat-IFOP-2022_DEF1705.pdf

Institut Paris Région, (2015). Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-filieres-courtes-de-proximite-au-sein-du-systeme-alimentaire-francilien/>

Le Morvan F., Wanecq T., (2019). La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, IGAS <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-069R-P.pdf>

Revivre, (2018). Solutions logistiques pour l'approvisionnement de l'aide alimentaire. https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_final_Revivre_cle4dd711.pdf

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement l'ensemble des acteurs ayant accepté de participer aux entretiens, à l'atelier consultatif et ayant pris du temps pour nous accueillir sur leur lieu de travail.

CONTACT

Solchany Sarah

Responsable de projet, Agence nouvelle des solidarités actives
sarah.solchany@solidarites-actives.com



Accéder au diagnostic complet

